

MSA

2014

enjeux
**LE GUICHET
UNIQUE
RENFORCÉ**

**Les élections
en marche**

décryptage
**LA SOLIDARITÉ
MUTUALISTE
EN ACTION**

zoom sur
**LA RELATION
DE SERVICE**



La sécurité sociale accompagne chacun d'entre nous tout au long des moments les plus importants de la vie. Elle fête ses 70 ans en 2015. La MSA s'associe aux initiatives qui ponctueront l'année pour célébrer cet anniversaire.

<http://70ans-secu.fr>

Création

Julie Lamy

Conception éditoriale, rédaction et coordination

Gildas Bellet, Christophe Gatschiné

Réalisation

Delphine Levasseur

Crédits photographiques

CCMSA Image : Franck Beloncle, Sylvain Cambon, Claudia Dewald/istock, Özgür Donmaz/Istockphoto, Daniel Eugène, Gil Fornet, BartCo/Istockphoto, Silvia Jansen/Istockphoto, Lisa Kyle Young/Istockphoto, Téo Lannié, Jean-Michel Nossant, Luc Pérénom, Christine Soares.

Gildas Bellet, Ève Dusaussay, Christophe Gatschiné, Jérémy Lemièrre, Éric Lenoir, ministère des Affaires sociales, MSA Sud Champagne, Anne Pichot de la Marandais, Anne Roudot, Franck Rozé.



p. 04/07
Interview croisée
Gérard Pelhâte
et Michel Brault



p. 08/11
En images

- Un régime de protection sociale pour les non-salariés agricoles de Mayotte
- Ouverture de la ligne téléphonique Agri'écoute
- Convention nationale de partenariat avec Mutualia
 - Rencontres avec les parlementaires
 - Exposition itinérante « Campagnes en mouvement »



p. 12/25
Enjeux

- Le guichet unique renforcé
 - Cap sur la santé
- La protection sociale agricole en chiffres
- Accompagner les évolutions de la société
 - Les élections en marche



p. 26/31
Décryptage

- La solidarité mutualiste en action
- Une gestion comptable et financière optimisée
- Un respect des objectifs COG à mi-parcours
 - Vers une comptabilité universelle



p. 32/37
Zoom sur...

- La relation de service
 - La jeunesse
- Les expérimentations



p. 40/45
Du côté...

- ...des ressources humaines
- ...de l'offre de services
- ...de l'international



p. 46/47
Périph'

- Ovinpiades des jeunes bergers
- Congrès SST à Francfort
 - Sommet des Jeunes agriculteurs
 - Terres de Jim
- Symposium de l'INMA
- Notre village et la MSA
- Colloque hôpital local

«
La possibilité
d'expression à la
MSA, dans le respect
des opinions de
chacun, est l'essence
même de notre
gouvernance et fait
plus que jamais sens.

»
Gérard Pelhâte,
président de la MSA

BILAN DE L'ANNÉE

Le premier quitte ses fonctions à l'issue de l'assemblée générale de la caisse centrale du 28 mai 2015, le second aborde des échéances importantes avec un réseau d'élus renouvelé. Gérard Pelhâte, président, et Michel Brault, directeur général, abordent ce tournant pour la MSA avec confiance.

Un mot pour décrire l'année 2014 de la MSA ?

Gérard Pelhâte : Consolidation. Après les succès de 2013 en termes d'avancées sociales, la reprise de l'intégralité de la gestion des assurances maladie et accidents du travail des exploitants (Amexa et Atexa) et la réussite des opérations de transfert avec Apria confortent la MSA en tant qu'acteur incontournable de la protection sociale agricole.

Une capacité à être l'un des deux opérateurs principaux de l'assurance maladie obligatoire reconnue par les pouvoirs publics et confirmée par le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des finances paru en décembre 2014.

Michel Brault : Efficience. La MSA a répondu aux nouvelles exigences du contrôle interne et étendu sa maîtrise des risques au domaine de l'offre de services dans le cadre d'une gouvernance renouvelée. Une politique de sécurisation saluée lors de la certification de ses comptes pour la troisième année consécutive.

Elle a également mis en œuvre sans obstacle la réforme de son financement au 1^{er} janvier 2014. Enfin, elle est en phase

avec les engagements financiers fixés dans la convention d'objectifs et de gestion (COG). Une rigueur qui n'est pas antinomique avec la qualité du service rendu à ses adhérents.

Justement, les assurés de la MSA portent-ils, selon vous, le même regard positif ?

G.P. : L'agriculture a vécu l'année dernière des moments très difficiles : aléas climatiques violents, retournement des marchés des céréales, des fruits et des légumes, blocus du marché russe... Ce qui s'annonçait comme une bonne perspective s'est transformé en un mur. Partout en France, un désespoir, une angoisse, et c'est finalement une révolte qui s'est exprimée. Une situation sur laquelle la MSA a été interpellée avec des sollicitations parfois extrêmement fortes et concentrées localement. Sa réactivité dans les prises de décision et l'application des mesures de soutien, coordonnées avec le ministère de l'Agriculture et la profession, a été perçue par les agriculteurs comme une marque d'attention. Une démonstration que nous poursuivons ce début 2015, vers l'élevage notamment (porc et viande bovine).

M.B. : Si le niveau global de leur satisfaction a légèrement baissé entre les enquêtes 2012 et 2014, leur opinion reste largement positive sur l'amélioration de nos services. Respect des normes, poids des contraintes administratives, les professionnels expriment une forte aspiration à la simplification des formalités. Dans le cadre de l'instauration annoncée de la déclaration

Au moment où leur collaboration s'achève, les deux hommes estiment avoir été « un binôme complémentaire qui a trouvé le bon équilibre pour assumer ses responsabilités. »



La reprise de la gestion des assurances maladie et accidents du travail des exploitants et la réussite du transfert avec Apria confortent la MSA en tant qu'acteur incontournable de la protection sociale.



Gérard Pelhâte

sociale nominative (DSN), la MSA prendra gratuitement en charge la complexité des obligations sociales liées à l'emploi de salariés agricoles avec le futur Titre emploi service agricole (Tesa).

Des mesures de redressement sont également prises pour satisfaire les attentes de nos clients – relation téléphonique, accueil physique, délais de traitement des dossiers, offre de télé-services – avec une attention particulière aux grands événements de vie.

Une impulsion est donnée pour réorienter notre offre de services dans le prolongement de l'action sanitaire et sociale autour des réseaux existants et à partir de nouvelles collaborations.

Même implication en matière de partenariat ?

G.P. : Nous jouons résolument la carte de l'interrégime, en affirmant, avec la Cnav et le RSI, notre place et notre rôle



La MSA démontre avec son portefeuille de gestion pour compte, qu'elle dispose des outils pour assumer à moindre coût la liquidation des prestations complémentaires d'une population élargie de souscripteurs. Une ingénierie qui permet d'innover dans le domaine de la santé.



Michel Brault

sur le champ de la prévention de la perte d'autonomie. Une compétence inscrite dans le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement et qui se matérialise par une offre commune opérationnelle sur l'ensemble du territoire.

Liquidation de l'ensemble des droits acquis dans la carrière par le dernier régime d'affiliation, prise en compte de la pénibilité, recherche de synergies de gestion entre base et complémentaire, nous sommes prêts à écrire une autre page pour le service public de la retraite.

Enfin, dans le contexte de la réforme territoriale en cours, la MSA est moteur de la réflexion pour intervenir plus largement dans l'action sociale en faveur de l'insertion et la lutte contre l'exclusion.

M.B. : Du côté de l'assurance maladie, l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2014 de l'Accord national interprofessionnel et la parution en novembre du décret portant extension des garanties offertes par les contrats responsables ouvrent des perspectives. Le champ de l'obligatoire va s'étendre à la fois par le nombre de personnes couvertes et par le contenu des prestations qui leur sont proposées. Toutefois, la notion de « recommandation » peut générer des difficultés.

La MSA démontre avec son riche portefeuille de gestion pour le compte de tiers, qu'elle dispose des outils pour assumer à moindre coût la liquidation des prestations complémentaires d'une population élargie de souscripteurs.

Une ingénierie qui lui permet aussi d'innover sur le terrain dans le domaine de la santé (Instants santé, expérimentation pour le développement de la chirurgie ambulatoire, réseaux de soins, maisons de santé, télémédecine) tout en cultivant ses spécificités. Je veux parler notamment de la santé-sécurité au travail, un atout

au moment où les débats sur la prévention des risques professionnels, la pénibilité et les maladies professionnelles ont de plus en plus d'échos dans la société.

Cette approche globale suppose de s'adapter en permanence aux évolutions du monde agricole et rural...

G.P. : Oui, elles sont même indissociables. Les modes de production agricoles se modernisent, les activités en prolongement se développent et l'organisation juridique des structures se modifie. C'est la définition même du statut d'agriculteur qui a changé. La loi d'avenir agricole comporte des mesures sur l'installation, l'affiliation et l'assujettissement qui tiennent compte de ces mutations. À nous maintenant d'en mesurer l'impact sur notre activité au regard des projections démographiques de notre population protégée.

Une démarche proactive que nous entendons poursuivre aussi sur le plan réglementaire pour l'optimisation de la couverture sociale de nos ressortissants. Si je me félicite de la mise en place des indemnités journalières Amexa, je ne peux me satisfaire, par exemple, du niveau anormalement bas des pensions d'invalidité ou du mode de financement professionnel de la retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles.

Je tiens d'ailleurs à souligner que la défense des intérêts communs du monde agricole en matière de protection sociale passe, selon moi, par le rassemblement de ses opérateurs au sein d'une même entité. Un pôle à construire avec nos confrères d'Agrica, du Crédit Agricole, de Groupama et de Mutualia.

Les Assises de la ruralité nous ont mobilisés aux côtés des autres acteurs de terrain, de septembre à novembre

derniers, sous l'égide du ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité. La MSA participe activement à cet élan pour la dynamisation des territoires ruraux.

Comment prépare-t-elle l'avenir ?

M.B. : 2015 marque le terme de la période de référence encadrée par la COG et notre plan stratégique Ambitions 2015. Préparer l'avenir c'est donc anticiper la négociation de nouveaux objectifs et moyens avec l'État pour 2016-2020. Un travail autour de trois lignes directrices : préserver et défendre les traits d'identité de la MSA (mutualisme, guichet unique, régimes salariés et non-salariés, double spécificité d'organisme professionnel agricole et d'institution de protection sociale), renforcer les synergies de réseau, y compris au sein de l'informatique institutionnelle, avec davantage de mutualisations et de spécialisations et en intégrant la notion de taille critique, et enfin, accompagner les évolutions des ressources humaines (métiers, technologies, nouvelles formes de travail). Mais le futur proche s'annonce aussi riche des réformes que la MSA prépare activement, telles que la liquidation unique des retraites ou la généralisation du tiers payant à l'horizon 2017, sans compter les changements envisagés concernant les allocations familiales, les aides au logement ou le RSA.

M. Pelhâte, un message pour ceux qui prennent le relais ?

G.P. : Administrateur de la MSA d'Ille-et-Vilaine en 1984, président de celle-ci dix ans plus tard, et enfin président de la MSA depuis 2005, je me suis efforcé d'avoir une connaissance approfondie des dossiers, y compris sur les aspects techniques. 30 années d'engagement mutualiste qui reposent avant tout sur l'écoute des différentes parties

prenantes pour tenir compte de tous les avis sans a priori. Cette possibilité d'expression, dans le respect des opinions de chacun, est l'essence même de notre gouvernance et fait plus que jamais sens. Une démocratie participative qui permet aux intéressés d'adhérer à un projet et d'y apporter leur contribution pour le bien commun.

C'est bien grâce à notre manière incomparable de transformer la parole en actes que la MSA est devenue irremplaçable.

Je cesse mon activité professionnelle en installant un jeune sur mon exploitation. Aussi, en cette année du 70^e anniversaire de la sécurité sociale, je veux dire aux jeunes, aux élus qui entrent en mandat et aux personnels de la MSA de continuer à défendre et à cultiver ses valeurs, la solidarité en particulier. Fragiles, elles font pourtant la viabilité de notre société et il y a toujours un risque à perdre les socles que l'on a conquis. Un point sur lequel je resterai vigilant.

«
**En cette année du 70^e
anniversaire de la sécurité
sociale, je veux dire aux jeunes,
aux élus qui entrent en mandat
et aux personnels de la MSA de
continuer à défendre et à cultiver
la solidarité.**
»

»
Gérard Pelhâte





Un régime de protection sociale pour les non-salariés agricoles de Mayotte

Créé par ordonnance du 31 mai 2012, sa gestion en est confiée à la MSA d'Armorique au 1^{er} janvier 2015.

La couverture sociale repose sur les branches maladie, maternité, invalidité et vieillesse de base (assujettissement, recouvrement des cotisations, ouverture des droits et versement des prestations).

Un portefeuille qui sera étendu, le 1^{er} janvier 2019, à l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants (Atexa) ainsi qu'à la retraite complémentaire obligatoire. A noter que, comme dans les autres départements d'outre-mer, la loi autorise des exonérations de cotisations pour les agriculteurs mettant en valeur l'équivalent de moins de 40 hectares pondérés.

Les accueils téléphonique et du public ont lieu à l'antenne MSA de Dzaoudzi, dans les locaux actuels de la Caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM). En matière d'action sociale et de prévention santé, les deux organismes collaborent pour mener des actions en cohérence avec les besoins du territoire. Le contrôle médical et administratif, lui, est organisé entre le médecin chef de la MSA d'Armorique et le médecin conseil exerçant à la CSSM. Cette dernière assurant la prévention du risque de fraude.

Ce partenariat constitue l'aboutissement de travaux initiés début 2014 entre la MSA, ses homologues mahorais et les ministères de l'Agriculture, des Affaires sociales et des Outre-mer. Les aspects législatifs et réglementaires étant inscrits dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015.



Ouverture de la ligne téléphonique Agri'écoute



Ce service d'écoute est accessible depuis le 13 octobre 2014, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, pour le prix d'un appel local ; il complète la politique de prévention du mal-être et du suicide de la MSA.

À partir de ce Numéro Cristal®, les adhérents en situation de souffrance ou de détresse, ainsi que leurs proches, peuvent dialoguer anonymement avec l'un des bénévoles des associations SOS Amitié et SOS Suicide Phénix. Des équipes d'écouterants qualifiés et formés aux entretiens empathiques à distance, qui ne se substituent pas aux professionnels de santé.

Gérard Pelhâte et Georgette Rousset, présidente de l'Union nationale Mutualia.



Convention nationale de partenariat avec Mutualia

Signée le 25 février 2014 sur le stand de la MSA au salon de l'agriculture, elle décline des orientations et des valeurs communes pour une politique globale de santé à destination des 465 000 personnes protégées. Elle couvre également l'ensemble des actes de gestion effectués par la MSA pour le compte de Mutualia. Un double objectif : optimiser la qualité de gestion des contrats santé et prévoyance (agricoles et non agricoles, individuels et collectifs) et développer la prévention et l'accès aux soins des publics les plus fragiles.



Patrick Houry, directeur général de l'Union nationale Mutualia, et Michel Brault.

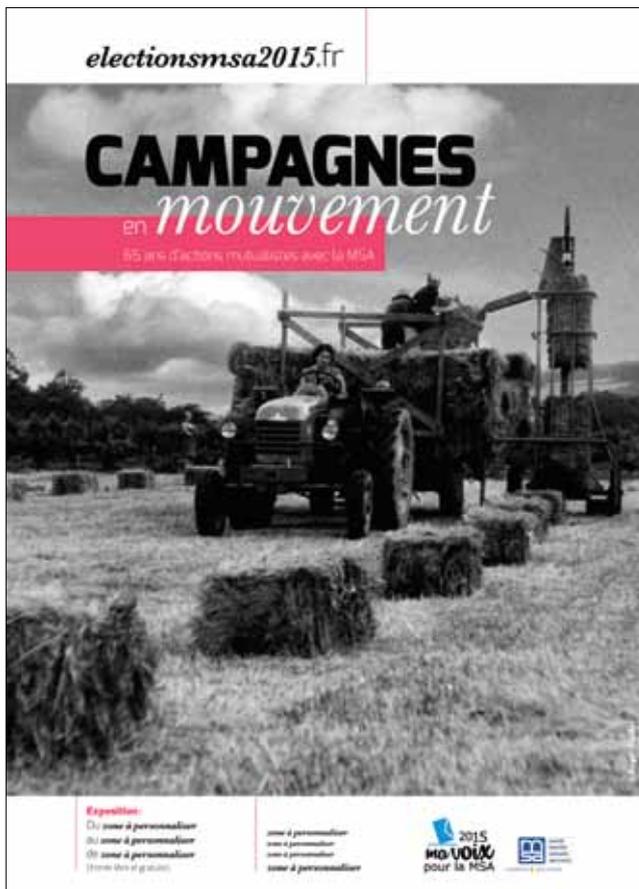


Rencontres avec les parlementaires

Gérard Pelhâte et Michel Brault ont échangé avec une trentaine de députés et sénateurs, les 8 et 29 octobre 2014, au cours de deux petits déjeuners débats à proximité de l'Assemblée nationale et au Palais du Luxembourg.

Avec une rentrée sociale marquée par un contexte économique et climatique difficile, le président de la MSA et le directeur général de la CCMSA ont tenu à rappeler les actions de soutien de l'institution à ses adhérents fragilisés par les crises agricoles. Une mobilisation financière qui intervient au moment où le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2015 est examiné. La position du conseil central sur celui-ci et, en particulier, les mesures qui ont un impact direct sur le régime agricole ont été commentées : financement de la branche vieillesse des non-salariés agricoles et possibilité de faire appel à l'Acoss, extension des indemnités journalières (IJ) Atexa (assurance accidents du travail des exploitants) aux collaborateurs et aux aides familiaux, compétence des commissions de recours amiable (CRA) des caisses de MSA en matière de demandes de remise des pénalités et majorations de retard... Des positions auxquelles, notamment, les sénateurs Joël Labbé (en haut) et Daniel Gremillet (en bas) ont été attentifs. L'occasion d'aborder également la mise en œuvre des décisions adoptées au cours des mois précédents et par la loi d'avenir agricole du 13 octobre 2014 (voir pages 13, 14 et 22).





Exposition itinérante « Campagnes en mouvement »

Inaugurée le 8 septembre 2014 au Conseil économique, social et environnemental en présence de son président, Jean-Paul Delevoye, elle a ensuite sillonné la France jusqu'au 2 janvier 2015. Une tournée de 119 dates



qui a fait escale dans 33 caisses de MSA ainsi qu'à la CCMSA, et suscité plus de 800 retombées presse. Pour la première fois depuis sa création, la MSA a passé en revue et ouvert au public ses archives et photographies d'époque illustrant le monde rural pour une mise en perspective des dates clés et grandes avancées qui ont façonné la protection sociale agricole. Fil rouge, l'intégralité des affiches utilisées lors des 17 scrutins organisés depuis la loi du 8 juin 1949 institutionnalisant les élections. Ce panorama de 65 années d'actions mutualistes portées par les élus de l'institution a contribué à la sensibilisation des adhérents sur l'enjeu de ce rendez-vous démocratique (voir pages 24 et 25).

En 2014, la MSA a obtenu un certain nombre d'avancées sociales au bénéfice de ses adhérents.



LE GUICHET UNIQUE RENFORCÉ

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2014 confie à la MSA le monopole de gestion des branches maladie, maternité, invalidité (Amexa) et accidents du travail, maladies professionnelles (Atexa) des exploitants agricoles.

REPRISE DES COTISATIONS ET PRESTATIONS

Cette harmonisation de la gestion des régimes de base, jusque-là confiée à deux opérateurs, la MSA et le groupement d'assureurs privés Apria, met fin à une dérogation historique propre au secteur agricole. Une unification

qui améliore le service rendu aux non-salariés agricoles et l'efficacité de la dépense publique. L'article 82 de la loi du 23 décembre 2013 et le décret du 30 juin 2014 ont

programmé une reprise en deux temps : au 1^{er} janvier 2014 pour l'appel et le recouvrement des cotisations et à

compter du 1^{er} juillet pour le versement des prestations, à l'exception des indemnités journalières (IJ) Amexa payées dès janvier par la MSA. Des délais extrêmement contraints malgré lesquels la continuité et la qualité de service ont été maintenues.

Des démarches simplifiées avec une sécurité sociale de base entièrement gérée par la MSA.

Quasi transparente pour les adhérents, cette réforme structurante de l'organisation de leur protection sociale obligatoire a nécessité, pour respecter ces échéances, une adaptation du système d'information institutionnel et une convention informatique de fin de gestion et de transfert de données entre Apria et la MSA. Des travaux qui ont également porté sur la relation avec les partenaires (articulation avec les 180 organismes complémentaires santé des bénéficiaires pour le déploiement des flux Noémie, liaison avec le GIE Sesam Vitale pour la mise à jour des cartes).

Intégration des salariés d'Apria		
1 ^{er} janvier	1 ^{er} juillet	1 ^{er} septembre
52	147	23

Visite guidée des locaux de la CCMSA pour les nouveaux collaborateurs.



Une trentaine de salariés d'Apria ont choisi d'intégrer les services de la caisse centrale le 1^{er} juillet 2014.

REPRISE DES PERSONNELS D'APRIA

La reprise des activités d'Apria vers la MSA s'est accompagnée de l'intégration des salariés qui assuraient ces opérations ; un transfert réussi sur le plan des ressources humaines. Au total, 222 salariés ont rejoint 32 caisses du réseau de la MSA, dont la caisse centrale pour une trentaine d'entre eux travaillant à Montreuil ou dans le 18^e arrondissement de Paris. Une mobilité professionnelle qui s'est opérée, soit par transfert automatique de leur contrat de travail, soit par voie d'appels à candidatures. Ce mouvement d'ensemble a été mené en concertation avec la direction des ressources humaines d'Apria.

L'intégralité des collaborateurs des plateformes de production exerçant leur activité à temps plein au profit du régime agricole a intégré la MSA Auvergne (sites de Clermont-Ferrand et Aurillac soit 54 personnes), la MSA Côtes Normandes (site de Caen, 32 personnes) et la MSA d'Armorique (site de Landerneau, 24 personnes). Des offres de postes ont été proposées aux autres agents dédiés en fonction de leurs implantations géographiques chez Apria (de un à cinq salariés dans les caisses de MSA du réseau). Aucune mobilité géographique n'ayant été imposée.

Des engagements clairs avaient été pris dès le 17 décembre 2013, par courrier des deux directeurs généraux, pour le maintien des garanties individuelles (salaire, ancienneté) et

collectives (conventions et accords en vigueur chez Apria) jusqu'à la conclusion de deux accords de substitution dans les conditions prévues par l'article L. 2261-14 du code du travail. Négociés au plan national par la FNEMSA pour les personnels transférés au 1^{er} janvier 2014, puis pour les personnels intégrés en juillet et septembre, ils ont été signés les 3 avril et 8 octobre par la totalité des organisations syndicales représentatives en MSA et sont désormais mis en application.



Le point de vue de Franck Duclos,
Directeur délégué aux politiques sociales



« Expressions de besoins, transmissions de fichiers tests, recettes d'intégration... Une opération de cette nature et de cette envergure demande en moyenne une année complète.

Dès notre réunion avec les pouvoirs publics le 13 décembre 2013, mes interlocuteurs et moi-même avons pris conscience du défi à relever par nos deux organismes. Une mutation lourde et complexe, compte-tenu de la variété des prestations servies et de nos solutions informatiques différentes, avec une obligation de réussite. Notre volonté commune a toujours primé sur les difficultés et les phases critiques ont pu être dépassées grâce à l'implication des équipes autour des objectifs assignés à chacun des acteurs. Les différents jalons de livraison ont été respectés.

La campagne de communication coordonnée vis-à-vis des bénéficiaires a été un autre facteur clé de succès. »

CAP SUR LA SANTÉ

À l'heure d'une réforme programmée de notre système de santé, la MSA a affiné sa stratégie pour continuer de prendre une part active dans la mise en œuvre des politiques publiques de santé. Avec la volonté de faire valoir les besoins exprimés par la population agricole et rurale.

UNE DOCTRINE ACTUALISÉE

Dans le contexte de la stratégie nationale de santé lancée par les pouvoirs publics, la MSA identifie un enjeu d'améliorer la connaissance des besoins et des risques pour ses populations, pour proposer des prises en charge adaptées mais également des pistes d'économies. La MSA attire l'attention sur l'importance de s'appuyer sur un principe de subsidiarité dans l'organisation du système de soins, pour permettre aux ressortissants agricoles et ruraux d'avoir, en toute sécurité, une prise en charge de proximité lorsque leurs besoins en santé n'exigent pas de recourir aux plateaux techniques éloignés. Dans le contexte du virage ambulatoire, qui consiste à limiter le recours à l'hospitalisation, il est en outre nécessaire d'organiser la gestion des alternances entre le domicile et l'établissement en prenant en compte l'isolement géographique ou familial.

La MSA confirme enfin l'importance de l'accès et de la disponibilité des professionnels de santé en milieu rural, auprès desquels elle s'engage historiquement à plus d'un titre : sensibilisation des jeunes professionnels de santé à l'exercice en campagne, accompagnement et valorisation des modes d'exercice regroupés et coordonnés, expérimentations pour optimiser les parcours de santé en milieu rural, etc.

Dans le prolongement de cette stratégie nationale, une loi est en débat avec pour priorités la prévention, le parcours de santé et l'accès de tous aux soins et à l'innovation. Des orientations qui confirment l'actualité de positions prises de longue date par la MSA (promotion de la dimension préventive et éducative dans la prise en charge, parcours de soins mettant en avant le rôle du médecin traitant, organisation et accessibilité des soins...). Celle-ci milite pour une vision globale de la santé et pour des réponses ciblées en fonction des

besoins sociaux, professionnels, familiaux, géographiques... En cela, la MSA est pionnière et a su impulser des initiatives portées par les besoins identifiés localement. Un savoir-faire qu'elle entend valoriser ; c'est pourquoi elle a travaillé en 2014 à l'actualisation de sa doctrine dans le champ de la santé et de l'assurance maladie. Des groupes de travail se sont ensuite réunis pour en établir une déclinaison opérationnelle, en termes de parcours de santé mais aussi de gestion du risque et de positionnement dans la sphère des acteurs de la politique de santé.

OPTIMISATION DU PARCOURS DE SOINS

L'initiative « Pays de santé » fait partie des pistes portées par la MSA pour lutter contre la désertification médicale en milieu rural, Elle propose de repenser l'organisation de l'offre de soins sur un territoire et mise sur la démocratie sanitaire locale. Elle se traduit concrètement par la constitution d'un conseil Pays de Santé, ouvert à tous les habitants afin de faire remonter les demandes, débattre des questions de santé qui se posent et imaginer des solutions, et par l'installation d'une « conseillère Pays de Santé », clé de voûte du dispositif. Il s'agit d'une nouvelle fonction en médecine ambulatoire qui permet de coordonner l'offre de soins sur le territoire, de mettre en relation les généralistes, les spécialistes et les paramédicaux, de les décharger d'une partie des tâches à la marge de leur activité purement médicale et néanmoins nécessaires à la qualité des soins, de proposer des actions d'éducation et de prévention santé...

Après trois ans d'expérimentation sur deux sites (Dordogne et Ardennes), cette initiative de démocratie sanitaire a fait ses preuves en termes d'optimisation du parcours de santé, grâce à une coordination qui repose sur une structure légère. Dans la perspective d'une extension sur d'autres territoires ruraux, la MSA a travaillé en 2014 sur un diag-

enjeux

Permettre aux populations des zones à faible densité démographique d'accéder aux soins.



nostic destiné à identifier de nouvelles zones à couvrir ; elle a également bâti une méthodologie pour faciliter l'essaimage de ce modèle d'organisation.

L'ÉDUCATION EN SANTÉ

La MSA propose un programme d'éducation thérapeutique destiné aux patients atteints d'une maladie chronique afin de les aider à mieux comprendre leur maladie, bien gérer les facteurs de risque, adopter une meilleure hygiène de vie, apprendre à coopérer avec les soignants, bien suivre son traitement médicamenteux et identifier les signes d'alerte. Le programme de cinq séances avait reçu en 2010 les autorisations des Agences régionales de santé pour quatre ans. Celles-ci sont en cours de renouvellement. Sur 10 ans, 15 000 adhérents en ont déjà été bénéficiaires.

Autre action menée, dans le cadre d'une première expérimentation en Dordogne, dans

l'Ain et la Somme, cette fois-ci sur l'éducation à la santé familiale. L'enjeu est que les familles puissent, pour les petits maux du quotidien, se réapproprier la capacité à se soigner, sans recourir au médecin voire aux services d'urgence. Pour cela, un contenu éducatif construit autour de différents modules est proposé. L'évaluation a démontré l'efficacité de l'éducation à la santé familiale sur les connaissances, les comportements, sur la confiance en soi et l'autonomisation. Une nouvelle expérimentation est lancée en Lorraine, formalisée par une convention signée entre la MSA Lorraine et l'Agence régionale de santé. Elle permettra la poursuite de la modélisation de l'éducation à la santé familiale afin d'envisager ultérieurement un déploiement à grande échelle.

DES ACTIVITÉS MUTUALISÉES

L'action conduite au sein des caisses afin d'augmenter leur performance peut rencontrer des limites pour des prestations de faible volume ou très spécialisées. C'est pourquoi il est parfois nécessaire de mutualiser des activités entre MSA, une caisse assurant la gestion pour le compte de plusieurs. Après l'invalidité, la retraite en coordination internationale et l'assistance aux extranautes, 2014 est l'année d'achèvement de la structuration de la mutualisation en matière de recours contre tiers. L'activité a été transférée vers cinq caisses (Loire-Atlantique – Vendée ; Sud Champagne ; Dordogne, Lot et Garonne ; Alpes Vaucluse ; Haute-Normandie). Une démarche similaire a été engagée pour les rentes accidents du tra-



Trois questions à Anne-Claude Crémieux, médecin national de la MSA



Pourquoi la création d'un conseil scientifique ?

La MSA collabore depuis longtemps à des études scientifiques et est elle-même à l'origine d'études visant à mieux connaître les risques professionnels. Pour aller plus loin, elle a souhaité se doter d'un regard extérieur et d'une expertise de haut niveau grâce à un conseil scientifique multidisciplinaire pour l'environnement professionnel agricole. Celui-ci a été installé en octobre 2014.

Quelles sont ses missions ?

Aider la MSA à s'inscrire dans l'évolution des connaissances scientifiques (comme pour les risques chimiques et les conséquences de l'exposition aux pesticides) et à répondre aux nouvelles préoccupations de ses assurés sur d'autres risques (le suicide des exploitants par exemple), grâce à des études permettant de les quantifier, de mieux les comprendre et d'évaluer de nouvelles actions pour mieux les prévenir.

Quelle en est la composition ?

Ce conseil réunit 16 membres reconnus dans leurs disciplines respectives – santé au travail, épidémiologie, toxicologie humaine et animale, neurologie, infectiologie, sciences humaines. Il est présidé par William Dab, professeur titulaire de la chaire d'hygiène et sécurité du Cnam, directeur du laboratoire de recherche MESuRS (Modélisation, épidémiologie et surveillance des risques de sécurité sanitaire).

UN GUIDE DU CONTRÔLE MÉDICAL EN LIGNE

Ce document est destiné aux praticiens conseils et aux agents administratifs du contrôle médical. Il est le fruit d'un groupe de travail associant des représentants des métiers du contrôle médical en MSA et de la direction de la santé de la CCMSA en vue d'un partage des pratiques et d'une équité de traitement dans la gestion des dossiers. Ce guide traite plus de 80 % des situations de contrôle médical.

vail. Autre activité mutualisée : les demandes d'avis d'accord préalable à la prise en charge d'un produit d'appareillage, pour les dossiers complexes. Ceux-ci nécessitent une haute expertise médicale et technique. Cinq médecins conseils experts formés (MSA Ardèche Drôme Loire, Gironde, Loire-Atlantique – Vendée, Lorraine et Nord-Pas de Calais) sont chargés de l'examen de ces dossiers.

« @TOUT PRÉV », UN OUTIL COLLABORATIF

Destiné à tous les acteurs des services santé-sécurité au travail, l'appliquatif @tout prév a été développé pour prendre en compte les nouvelles attentes en termes de confidentialité des données, traçabilité et besoin d'information. Il s'agit d'une solution bâtie autour de sept modules, utile à toutes les étapes de l'activité des services – de la convocation des adhérents à la gestion des dossiers médicaux ou des actions en milieu de travail. Chaque dossier créé dans cet outil permet de conserver, pour tout travailleur agricole, les informations socio-administratives, médicales et professionnelles nécessaires aux actions de prévention individuelle et collective, enregistrées dans le respect du secret professionnel.

Une opportunité pour réaliser le suivi dans le temps des effets sur la santé des expositions professionnelles et des actions menées pour les prévenir, collecter les informations pour une veille sanitaire, favoriser les projets pluridisciplinaires (médecins du travail, infirmiers du travail, conseillers en prévention, assistants). Implanté en novembre 2013 à la MSA Midi-Pyrénées Nord, @tout prév a ensuite été mis en place dans les MSA Côtes Normandes et Picardie avant d'être déployé dans toutes les caisses entre avril et décembre 2014.

SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION AUX RISQUES PROFESSIONNELS

Connaître les nuisances auxquelles sont exposés les salariés pendant leur travail afin de contribuer à l'amélioration de la santé et de dessiner des politiques de prévention, tels sont les objectifs de l'enquête Sumer (surveillance médicale de l'exposition aux risques professionnels) mise en place depuis 1987 par le ministère du Travail. La dernière a eu lieu auprès de 50 000 salariés de différents régimes (pour le régime agricole, 2 701 salariés agricoles ont été interrogés par 144 médecins du travail). La direction de la santé-sécurité au travail de la CCMSA publie chaque mois depuis septembre 2014 les résultats pour le régime agricole, sous forme de fiches thématiques. Au menu : l'évolution des expositions aux risques dans les différents secteurs et filières mais aussi chez certaines populations (jeunes, femmes) ou sur des thématiques telles que la pénibilité, le vieillissement, les très petites entreprises, Une quarantaine



La MSA propose un accompagnement incitatif pour supprimer les dangers avant qu'ils n'engendrent des conséquences irréversibles.

de fiches doivent être produites d'ici fin 2015, mises à disposition au fil de leur parution sur le site santé-sécurité en agriculture (ssa.msa.fr).

PRÉVENTION DES CHUTES DE HAUTEUR

Elles font l'objet d'une campagne nationale interrégime, lancée en mai 2014. Les chutes de hauteur, dans le secteur agricole, représentent 12,4 % des accidents du travail (AT) et 10 % des accidents mortels chez les non-salariés, 9,5 % des AT et 5 % des accidents mortels chez les salariés. La majorité des accidents mortels surviennent essentiellement lors de chantiers de couverture ou de réparation de toitures de bâtiments d'exploitations. Cependant, la cause la plus fréquente de chute de hauteur est la chute d'engins agricoles.

Objectifs de la campagne : mobiliser les chefs d'entreprises sur l'anticipation de l'organisation des chantiers, les équipements adaptés d'accès en hauteur et de protection, l'information et la formation des salariés ; sensibiliser les responsables de l'organisation de la prévention sur les chantiers et les maîtres d'ouvrage, à l'intégration de la prévention dans les cahiers des charges, à l'association de la sécurité aux choix de prestataires, au respect de la prévention des risques. Pour la MSA, cette campagne est l'occasion de mettre en œuvre une ingénierie de prévention à destination des entreprises agricoles prenant en compte les spécificités du secteur.

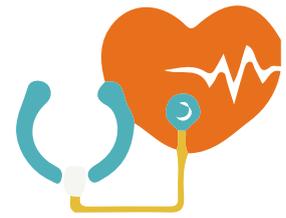


5,4

MILLIONS

c'est le nombre de personnes bénéficiant aujourd'hui d'une prestation servie par la MSA. Qu'elles soient actives salariées ou non-salariées, ayants droit, retraitées..., elles sont protégées en maladie ou bénéficiaires d'un avantage de retraite.

Radioscopie du monde agricole et rural à travers les principaux chiffres de la protection sociale.



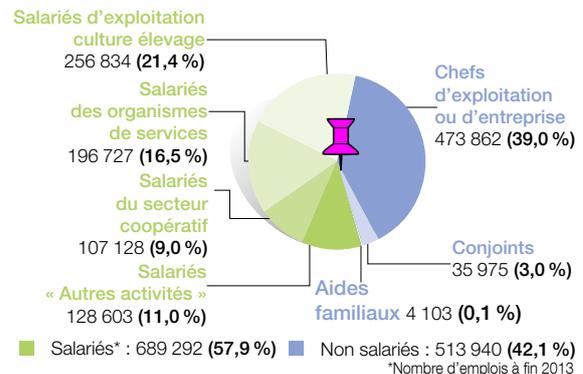
La protection sociale agricole en chiffres

1,2

MILLION D'ACTIFS AGRICOLES AU 1^{ER} JANVIER 2014 EN MÉTROPOLE
Le nombre d'actifs non-salariés agricoles s'élève à 513 940 personnes. Le nombre d'emplois salariés est de 689 292.

EN 2013, POURSUITE DU REGAIN D'ACTIVITÉ DU SALARIAT AGRICOLE AMORCÉ EN 2012

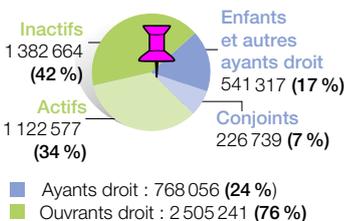
- 196 095 établissements employeurs en 2013 (+ 0,1 %)
- 146 082 exploitations en culture-élevage (+ 0,5 %)
- 7 082 organismes de services (- 0,8 %)
- 4 832 coopératives (- 1,0 %)
- 38 099 entreprises connexes (- 1,3 %)
- 2,1 millions de contrats (+ 4,1%)
- 1,3 milliard d'heures de travail (+ 1,4%)



LA COUVERTURE MALADIE

3,3 millions de personnes protégées en maladie au 1^{er} juillet 2014.

2,5 millions d'assurés ou ouvrants droit (dont 1,1 million d'actifs cotisants et 1,4 million d'inactifs – retraités, chômeurs indemnisés, invalides non cotisants...). Les ayants droit représentent 768 056 personnes, dont 70 % d'enfants.



LES PRESTATIONS SOCIALES

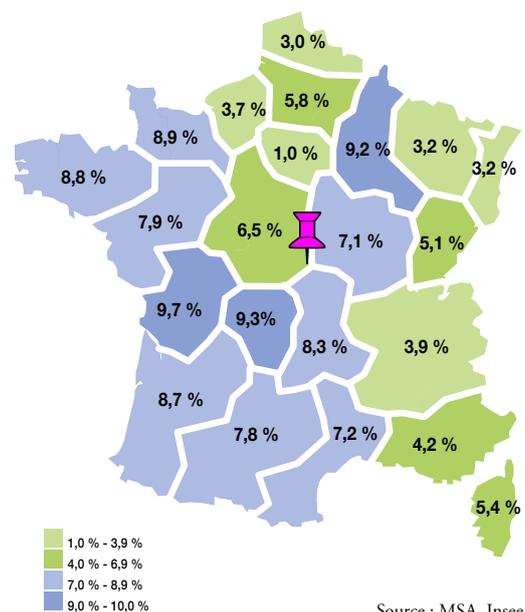
27,7 milliards d'euros c'est le montant des prestations sociales versées en 2014 ; plus de la moitié concerne la retraite.

Les prestations servies progressent de 1,1 % par rapport à 2013. Cette croissance est portée en grande partie par celle du montant des dépenses de la branche maladie dans les deux régimes agricoles et, dans une moindre mesure, par la hausse des versements au titre de la branche retraite complémentaire obligatoire (RCO) pour les non-salariés.

En revanche, le recul des dépenses de la branche retraite dans les deux régimes, et plus particulièrement pour les non-salariés agricoles, pèse sur l'évolution du montant total des prestations sociales.

LA POPULATION RELEVANT DU RÉGIME AGRICOLE EST LE REFLET DES TERRITOIRES

Dans un certain nombre de régions, près d'une personne sur dix est protégée pour le risque maladie au régime agricole.



L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

3,5 millions de personnes sont couvertes en action sanitaire et sociale (ASS) à la MSA au 1^{er} juillet 2014 :
- 1,8 million pour le régime des salariés agricoles ;

- 1,7 million pour le régime des non-salariés agricoles.

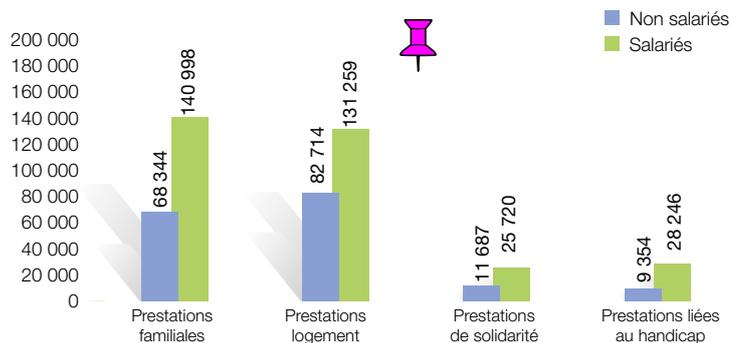
23 % des personnes couvertes en action sanitaire et sociale ont 75 ans et plus.

LES PRESTATIONS FAMILIALES, DE LOGEMENT, DE SOLIDARITÉ ET/OU LIÉES AU HANDICAP

Plus de 393 000

familles bénéficiaires d'au moins une prestation de la branche famille.

Au 31 décembre 2014, 393 132 familles au régime agricole ont bénéficié d'une ou plusieurs de ces prestations, effectifs en baisse de 2,0 % par rapport au 31 décembre 2013. Parmi celles-ci, 148 234 relèvent du régime des non-salariés agricoles (- 4,3 % par rapport à l'année précédente) et 242 796 du régime des salariés agricoles (en baisse de 0,8 %).

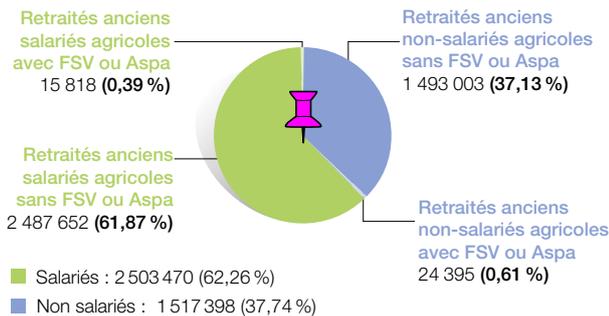


LES AVANTAGES DE RETRAITE

4 millions d'avantages de retraite versés au régime agricole fin 2014 – en diminution de 0,9 % par rapport à fin 2013 – pour plus de 3,5 millions de personnes.

L'effectif des retraités anciens non-salariés agricoles s'élève à 1,5 million de personnes, en diminution de 2,9 % par rapport à 2013. Celui des retraités du régime des salariés agricoles s'élève à 2,5 millions de personnes, en hausse de 0,3 %.

560 000 polypensionnés bénéficient simultanément d'un avantage de retraite au titre des deux régimes non-salariés et salariés agricoles.



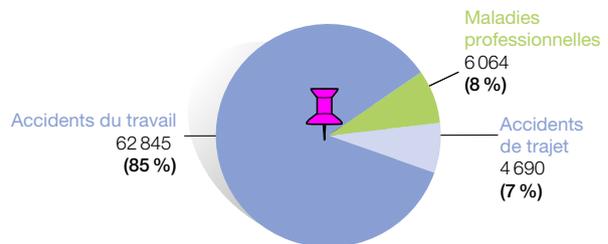
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

2,2 millions de personnes couvertes contre les accidents du travail et les maladies professionnelles :

- 1,7 million de salariés couverts en 2013 ;
- 560 000 non-salariés couverts en 2014.

En 2014, pour les salariés agricoles, 73 599 accidents et maladies professionnelles sont déclarés (- 2,7 % par rapport à 2013). Le nombre des accidents proprement dits diminue de 1,9 %. Les accidents de trajet reculent de 10 % et les maladies professionnelles de 4,4 %.

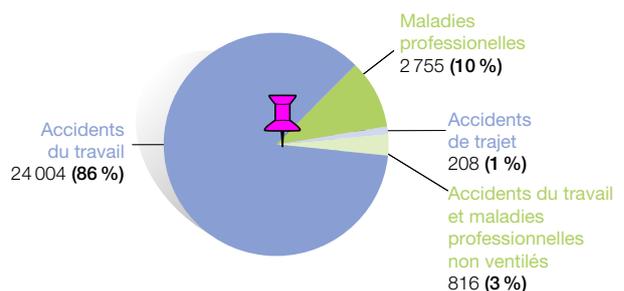
Les accidents du travail et les maladies professionnelles des salariés



France hors Alsace Moselle

En 2014, pour les non-salariés agricoles, 27 783 accidents sont déclarés, en progression de 8,0 % par rapport à 2013. Cette augmentation ponctuelle est liée à la reprise en 2014 par la MSA de la gestion des dossiers confiée précédemment à Apria/RSA. Les accidents du travail progressent de 7,1 % et les maladies professionnelles de 6,0 %. Les accidents de trajet reculent de 2,3 %.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles des non-salariés



France hors Alsace Moselle

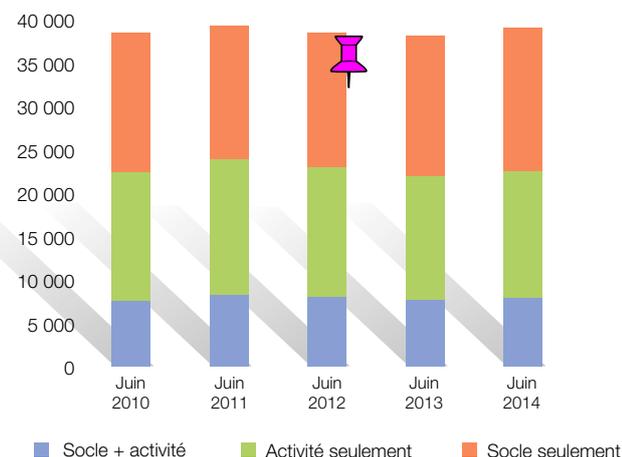
LES PRESTATIONS DE SOLIDARITÉ

37 500

allocataires fin 2014. Le nombre de familles

percevant des prestations de solidarité – le revenu de solidarité active (rSa), le contrat d'avenir (CAV), le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat initiative emploi (CIE) – est de 25 720 au régime des salariés agricoles et de 11 687 à celui des non-salariés à fin 2014.

Les bénéficiaires du rSa au régime agricole (données consolidées)



ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Transformations dans le monde agricole et rural,
défi de l'avancée en âge, exigences nouvelles en matière
de service public... des besoins apparaissent toujours et encore.
La MSA enrichit son offre pour y répondre.

L'INTERRÉGIME AU SERVICE DE L'AUTONOMIE

La Cnav, la CCMSA et le RSI ont, dès 2011, donné une impulsion fédératrice à la politique gérontologique en adoptant ensemble une délibération sur la prise en charge de la dépendance. Concomitamment au lancement de la concertation sur la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement, les trois régimes ont décidé de monter encore d'un cran dans le renforcement de leur alliance, en affichant une offre commune pour prévenir et préserver l'autonomie des personnes âgées. Celle-ci a été formalisée dans le cadre d'une convention signée le 14 janvier 2014 et se caractérise par trois niveaux d'intervention : information et conseil pour bien vivre sa retraite à

l'attention de l'ensemble des retraités, en partenariat étroit avec l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) ; développement d'actions collectives de prévention sous forme d'ateliers mis en place par des structures interrégimes qui maillent désormais tout le territoire national ; proposition d'une évaluation globale des besoins des retraités fragilisés. Pour cela, elles se sont dotées d'un outil commun de mesure de la fragilité : la grille Fragire, déployée par le pôle gérontologique interrégime Bourgogne Franche-Comté. Cette grille va permettre une évaluation fine afin de proposer aux personnes âgées des paniers de services, avec une offre graduée (type d'aide, volume) en fonction du degré de fragilité identifié.

AUX PETITS SOINS POUR LES AIDANTS FAMILIAUX

Bulle d'Air est un service de « baluchonnage » développé par l'association Présence à domicile créée par la MSA Alpes du Nord pour permettre le répit des aidants familiaux. Il a obtenu un soutien financier de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour la conduite d'un projet de recherche-action et de modélisation de la formule. La CCMSA apporte son soutien technique et financier, sur une période de trois ans, dans la perspective d'un essaimage du service sur un modèle économique et organisationnel viable.

Pour soutenir les personnes qui accompagnent un proche dépendant, handicapé ou malade, la MSA a par ailleurs conduit en 2014 une expérimentation ciblant les risques médicaux spécifiques à la situation d'aidant (voir page 37).



AGIR ENSEMBLE POUR LES SENIORS

Fin 2014, 46 chartes des solidarités avec les aînés avaient été conclues par 28 MSA sur 38 départements. Elles ont pour vocation de lutter contre l'isolement et développer les solidarités et les services autour des retraités sur les territoires ruraux les plus isolés. Elles sont proposées aux élus locaux par la MSA et conduites en étroite partenariat avec les acteurs et associations qui agissent en direction des personnes âgées.

VERS LA LIQUIDATION UNIQUE DE RETRAITE

En matière de retraite, les règles sont complexes et difficilement lisibles pour les assurés. Aussi, pour simplifier leurs relations avec eux, les régimes de retraite ont mis en place des liaisons entre les caisses et développé le droit à l'information retraite. Mais les règles restent disparates et, pour le cas des polypensionnés notamment, les retraites sont jusqu'à présent calculées de manière indépendante. Afin que leurs dossiers soient traités de manière identique à ceux des monopensionnés, dès lors qu'ils relèvent de régimes à règles comparables (régime général, RSI, salariés agricoles), la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite a prévu que la pension fera l'objet d'un calcul unique en 2017.

La CCMSA, la Cnav et le RSI travaillent ensemble pour la bonne conduite de cette nouvelle étape.

Les trois régimes se sont attelés à divers travaux destinés à adapter les processus de liquidation, les relations avec les assurés, l'organisation informatique. Cette dernière s'appuiera dans un premier temps sur un système national de gestion des carrières, avant la constitution, à l'horizon 2018-2019, d'un répertoire de gestion des carrières unique (RGCU). Celui-ci regroupera toutes les données de carrière et les montants des salaires et revenus associés qui serviront pour le calcul des droits à la retraite ; il facilitera ainsi la liquidation unique par le rassemblement de ces éléments en un seul point.

VERS L'INFORMATIQUE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE DEMAIN

Un chantier a démarré pour créer cet outil interrégime, qui rend nécessaire la refonte des systèmes informatiques de retraite. Celle-ci est assurée par la MSA en co-construction avec la Cnav (caisse nationale d'assurance vieillesse), chacune réalisant la moitié des développements. Un travail conjoint qui permet une diminution des coûts d'investissement (les frais sont partagés) et une mutualisation de moyens anticipant ainsi les futures exigences des pouvoirs publics en termes d'uniformisation des systèmes d'information des organismes de sécurité



À l'horizon 2017, les retraites feront l'objet d'un calcul unique pour les régimes à règles comparables.

sociale. Les bases de ces travaux ont été posées en 2014 et un premier séminaire sur le sujet s'est tenu en janvier 2015, à la MSA de l'Île-de-France, pour le lancement de leur réalisation.

PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ

La loi a confié à la Cnav la mise en place et la gestion du compte prévention pénibilité. Par exception, elle prévoit l'intervention de la MSA sur certains domaines (information et contrôle). Pour la mise en œuvre du dispositif, les travaux ont été réalisés conjointement (11 groupes de travail interrégimes institués). Poursuivant cette dynamique de collaboration, la MSA et la Cnav ont signé, au premier trimestre 2015, une convention relative à l'information des ressortissants agricoles (participation aux contenus du site Internet dédié et organisation de l'accueil téléphonique).



POLITIQUE FAMILIALE

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 a notamment prévu la modulation des allocations familiales selon le revenu à partir de juillet 2015. Pour avoir connaissance des ressources des foyers susceptibles d'être concernés par cette mesure, non encore connues par les caisses de MSA, un flux supplémentaire d'échanges a été mis en place avec la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Autre actualité en matière de politique familiale : l'expérimentation par 15 MSA sur 19 départements métropolitains de la garantie contre les impayés de pensions alimentaires (voir page 36).

LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

Adoptée le 13 octobre 2014, elle trace des perspectives à des secteurs qui doivent faire face à la mondialisation et aux contraintes de la concurrence européenne et internationale. Un texte qui comporte certaines dispositions portées par la MSA notamment lors des auditions auprès des commissions des Affaires économiques de l'Assemblée nationale et du Sénat, des 7 novembre 2013 et 5 février 2014.

EXTENSION DU TESA

Autre mesure défendue par la MSA et inscrite dans la loi d'avenir agricole, l'aménagement du cadre législatif du Titre emploi simplifié agricole (Tesa) par référence au Titre emploi service entreprise (Tese) du régime général pour créer un Titre emploi service agricole.

Il s'agit en effet de proposer aux petites entreprises dépourvues de logiciel de paie ou n'ayant pas recours à un tiers déclarant, une alternative à la déclaration sociale nominative (DSN), obligatoire pour toutes les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2016 (article 35 de la loi de simplification du 22 mars 2012).

Ainsi, le nouveau Tesa pourra-t-il être utilisé par les employeurs agricoles de vingt salariés au plus en CDI, pour l'emploi de leurs salariés en CDI ou en CDD, et par ceux de plus de vingt salariés en CDI, pour l'emploi uniquement de CDD dans la limite de 119 jours par an.

Une adhésion grâce à laquelle la MSA pourra leur offrir la réalisation de formalités d'embauche, contractuelles et sociales (bulletins de paie, contrats de travail) ainsi que la production et le transfert des données de la DSN vers les autres destinataires (Pôle emploi, organismes de retraite complémentaire et institutions de prévoyance).



Clarification de la réglementation, modernisation des échanges, la MSA soutient les agriculteurs dans l'exercice de leur profession.



LES MESURES INTÉRESSANT LE RÉGIME DES NON-SALARIÉS AGRICOLES

Les règles d'assujettissement des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont réformées : l'activité minimale d'assujettissement (AMA), se substitue désormais aux critères de demi-SMI (surface minimum d'installation) ou de temps de travail (1 200 heures par an). Les activités de prolongement en lien avec l'acte de production (transformation, conditionnement et commercialisation) ou l'agrotourisme sur l'exploitation sont également prises en compte lorsqu'elles sont dirigées par le chef d'exploitation.

D'autre part, les paysagistes réalisant à titre accessoire des travaux de maçonnerie paysagère sont rattachés au régime agricole, bénéficiant ainsi des actions de la MSA en matière de prévention des risques professionnels.

Enfin, un contrat de couverture sociale pour l'installation en agriculture est créé selon des conditions et modalités à préciser par décret. Il garantit aux candidats une prise en charge des risques maladie et accidents du travail (dès lors qu'ils n'en disposent pas par ailleurs) durant les actions de formation prévues dans le processus préparatoire. Ces derniers étant assimilés aux stagiaires de la formation professionnelle continue.

EN CHIFFRES

– au 1^{er} mars 2015, 114 entreprises agricoles (soit 370 établissements dont l'ensemble des caisses et organismes employeurs de la MSA, Groupama, 4 caisses régionales de Crédit Agricole et Mutualia) sont engagées dans la phase 1 de la DSN (sur la base du volontariat et pour quelques déclarations sociales visées par la loi de 2012) ;

– environ 400 entreprises sont concernées par l'obligation DSN anticipée au 1^{er} avril 2015, introduite par le décret du 24 septembre 2014 (en fonction de seuils de cotisations fixés par décret).



La santé et la prévoyance complémentaire, une couverture sociale essentielle pour les professionnels des activités paysagères.

UNE GESTION POUR COMPTE DE TIERS PROACTIVE

Elle se concrétise notamment avec le versement simultané par la MSA des prestations part obligatoire et part complémentaire pour la population agricole dont elle gère la complémentaire santé et prévoyance. Un champ additionnel d'intervention, dans un environnement très évolutif et concurrentiel, dont le portefeuille comprend près de 200 contrats collectifs de branche pour des institutions de prévoyance (Agrica, Anips, Humanis...), des organismes assureurs (Groupama, Pacifica...) ou des mutuelles (Mutualia, Harmonie Mutuelle, Eovi...).

Ce prolongement du service public de la protection sociale de base inclut un certain nombre de services associés : tiers payant, édition de cartes papier, transmission d'images décompte, gestion de l'Aide complémentaire santé (ACS), actions de prévention. Une expertise qui s'inscrit dans un contexte où la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 :

- rend obligatoire la couverture complémentaire santé collective à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- insère un principe de portabilité des droits pour les salariés dont le contrat de travail est rompu (sous certaines conditions), applicable au 1^{er} juin 2014 pour tous les contrats collectifs santé et au 1^{er} juin 2015 pour ceux de prévoyance.

À cette actualité s'ajoute le développement des réseaux de soins*, atout commercial devenu incontournable dans les offres des complémentaires santé. Soit un nouvel enjeu au

regard duquel la MSA fait évoluer ses outils et adapte son organisation.

Trois partenaires ont souhaité faire bénéficier leurs assurés de ce service à compter du 1^{er} avril 2015 : Agrica (accords paysage et confédération des coopératives viticoles de France), Pacifica (ensemble des gammes) et Mutualia (gammes nationales et une partie des gammes locales).

* Depuis juillet 2013, la loi Le Roux permet aux mutuelles de créer leur propre réseau de soins, groupement de professionnels médicaux (médecins, pharmaciens, dentistes, opticiens...) offrant de meilleurs tarifs pour des prestations mal ou peu remboursées par la sécurité sociale.



ACCORD NATIONAL DU PAYSAGE

Agrica a remporté l'appel d'offres réalisé par les organisations syndicales et l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep) pour la mise en œuvre du régime unique prévoyance et frais de santé, institué par la convention collective nationale du 10 octobre 2008, à destination des ouvriers et employés non cadres du paysage.

La MSA est délégataire de gestion de ce dispositif officialisé le 22 mai 2014, pour les 18 000 entreprises et 100 000 assurés concernés. Dans ce cadre, un schéma d'organisation est mis en place au 1^{er} janvier 2015 : Agrica est responsable des adhésions des entreprises et de l'affiliation des salariés, la MSA en assure la gestion et procède au calcul et au recouvrement des cotisations, ainsi qu'au paiement des prestations.

Pour répondre au souhait de l'Unep d'avoir un centre de gestion unique de l'accord, la MSA d'Alsace a été retenue comme interlocutrice privilégiée : relations avec le référent paysage de chacune des 35 caisses, centralisation des demandes d'Agrica pour tout le réseau (en lien avec la CCMISA), suivi des indicateurs de pilotage...

Du 12 au 27 janvier 2015,
plus de 800 000 adhérents
ont élu, pour cinq ans,
24 080 délégués cantonaux,
lors du 18^e scrutin des
élections de la MSA.

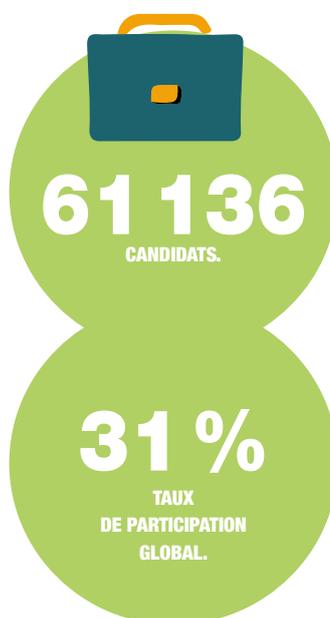


Les élections en marche



UNE MOBILISATION IMPORTANTE

Pilier de notre gouvernance mutualiste depuis 1949, cet exercice de la démocratie sociale reste celui qui connaît le plus grand écho dans la sphère des organisations professionnelles. Avec près d'un tiers de votants et des échelons locaux renouvelés, les ressortissants de la MSA ont témoigné un fort attachement à leur régime de protection sociale et à leurs représentants sur les territoires. Même implication du côté des



candidats : 23 pour 1 000 électeurs, un ratio équivalent à celui de 2010. Dans un contexte économique, social et agricole difficile, ces résultats satisfaisants pérennisent le modèle MSA.

UN BON MAILLAGE TERRITORIAL

L'ancrage de la MSA sur toutes les régions est maintenu. En moyenne, 250 délégués ont été élus par département, ce qui garantit une bonne représentation des assurés, au plus près de leurs lieux de vie. Un atout pour aborder la future réforme territoriale en lien avec les mesures annoncées par le gouvernement pour rapprocher les services publics des campagnes.

Le nombre de circonscriptions non couvertes (888) reste stable. Seuls 2, 8 % des électeurs n'ont pu voter faute de candidats.

UNE PREMIÈRE, LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Le décret du 4 juin 2014 a introduit la possibilité de donner sa voix par Internet via une plate-forme dédiée sécurisée. Un nouveau mode de participation pour lequel un votant sur six, soit 132 763 électeurs, a opté (un sur quatre dans les collèges 2 et 3, un sur dix dans le 1^{er} collège). Fruit de l'engagement de l'équipe projet Élections de la CCMSA auprès des pouvoirs publics, en lien avec le ministère de l'Agriculture, le lancement de cette innovation a rencontré un accueil encourageant pour l'avenir.

UN TCHAT

Le 15 janvier 2015, Gérard Pelhâte, président de la MSA, accompagné de Claire Verdeaux, chef de projet Élections, et de collaborateurs



105 personnes se sont rendues sur le tchat. Un événement qui a généré près de 3 900 visites sur le site Internet de la MSA.

de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de la caisse centrale, a répondu, en direct pendant une heure, aux questions des internautes. Désignation des candidats, professions de foi, rôle des élus, place des femmes parmi eux, modalités de vote par correspondance ou par Internet, organisation du dépouillement, élections des administrateurs... L'ensemble du processus électoral et ses enjeux ont été décryptés pour un suffrage éclairé. Un échange en live et en toute transparence qui a parachevé une campagne de communication relayée par un site Internet, sur les réseaux sociaux, dans les médias et, sur le terrain, notamment grâce à l'exposition « Campagnes en mouvement » et l'implication de 162 ambassadeurs nationaux et locaux. Ce réseau d'élus et de personnalités ou décideurs du monde économique, social ou culturel a contribué, en participant aux événements et en relayant les informations, au rayonnement des élections.



Le 3 février 2015, la salle du conseil central est transformée en cellule d'assistance au dépouillement pour les 35 caisses.

UN DISPOSITIF CENTRALISÉ

Le 4 juillet 2013, le conseil central de la CCMSA approuvait le calendrier électoral. Le lendemain, le premier comité de pilotage institutionnel se réunissait.

De la constitution des listes d'électeurs et de candidats jusqu'à la publication des résultats, en passant par la fabrication du matériel de vote, c'est un travail logistique et juridique de longue haleine qui a mobilisé l'équipe projet (caisse centrale, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage) et les référents du réseau des caisses. Un projet national supervisé par la CCMSA, avec la MSA Languedoc pour maîtrise d'ouvrage, qui a servi de pivot entre les référents des 35 caisses et un prestataire éditrice unique.

Cet appui se poursuit par l'accompagnement des nouveaux élus pour faciliter leur entrée dans le mandat. Chacun sera soutenu dans sa prise de fonction à travers un bagage et un parcours pédagogiques (guides, brochures, formations).

Deux séminaires sont programmés : en septembre 2015 à la CCMSA, à l'attention des administrateurs (rôle et missions, initiation à la protection sociale et ses enjeux, problématiques de financement) et en janvier 2016, pour les présidents, premiers vice-présidents et directeurs, sur les conditions de réussite du pilotage politique et administratif d'une caisse de MSA après quelques mois de fonctionnement des nouveaux conseils.

Répartition des délégués cantonaux élus



Retrouvez tous les détails et résultats du scrutin sur le site : www.electionsmmsa2015.fr/



Trouver les aménagements qui permettent aux agriculteurs de faire face aux circonstances.

LA SOLIDARITÉ MUTUALISTE EN ACTION

Pour aider les entreprises à franchir le cap des difficultés, dans l'attente d'une amélioration de leur situation, la MSA met en œuvre des dispositifs tels que la modulation des appels fractionnés ou des prélèvements mensuels pour les non-salariés agricoles, les plans de paiement, la prise en charge de cotisations ou la remise des majorations et pénalités de retard. Un accompagnement financier complété d'autres mesures collectives et individuelles de soutien d'ordre social.



Crise agricole conjoncturelle ou structurelle, menaçante ou déclarée, la MSA est là

Retournement de certains marchés, intempéries, crises sanitaires, le monde agricole a été particulièrement éprouvé en 2014.

Une première enveloppe de prise en charge de cotisations a fait l'objet d'un arrêté publié au Journal Officiel le 24 mai 2014, pour un montant de 15 480 000 euros. Le 26 septembre, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a annoncé un plan d'action spécifique pour la filière des fruits et légumes. Aussi, pour soutenir ce secteur et celui de la viticulture touchés par des orages de grêle ou des inondations, le gouvernement a décidé de porter à 38 millions d'euros le montant global de l'enveloppe annuelle des prises en charge de cotisations financée par le Fonds national d'action sanitaire et sociale (Fnass) de la MSA.

C'est à partir du bilan sur la solvabilité des entreprises ou des exploitations agricoles que les caisses de MSA adaptent leurs réponses en matière d'aide au paiement des cotisations.

Une organisation facilitatrice de la gestion des aléas

De par leur connaissance des activités et métiers, des fluctuations économiques et des évolutions

de l'environnement agricole, les élus de la MSA contribuent au signalement rapide des cas préoccupants, à l'établissement d'un diagnostic et à la définition du mode d'intervention approprié. Un travail de repérage et d'alerte mené également par les cellules pluridisciplinaires de prévention des comportements à risques et du suicide, à l'œuvre dans 34 caisses de MSA. La mise en place en 2014 du service Agri'écoute répond elle aussi à cet enjeu (voir page 9).

Participation aux états généraux de l'agriculture des 21 février et 1^{er} avril 2014, aux réunions du conseil de l'agriculture française... le dialogue permanent entretenu par l'institution avec les représentants des filières, les organisations syndicales et professionnelles agricoles, les banques dont le Crédit Agricole, les assurances dont Groupama, les collectivités territoriales, les services de l'État et les associations permet de tisser au quotidien un réseau de compétences prêt à réagir.

Des outils pour un accompagnement personnalisé

L'assistance aux adhérents fragilisés se décline généralement selon les étapes suivantes : rencontre, recueil de données, analyse de la situation, partage du diagnostic avec l'intéressé, et son entourage éventuellement, puis résolution du problème ou élaboration d'un projet. Un appui individuel ou collectif, ponctuel ou inscrit dans la durée, pour lequel la MSA propose toute une gamme de services.

Il peut s'agir a minima de faire le point sur la plénitude de ses droits en matière de protection sociale, grâce aux « Rendez-vous prestations », et sur ses possibilités de bénéficier par exemple, du revenu de solidarité active, de la couverture maladie universelle complémentaire ou de l'aide pour une complémentaire santé, de la retraite progressive. Pour les publics en situation de précarité, un parcours de prévention permet de réaliser un bilan de santé.

Un travail au sein d'un groupe d'expression fermé, sur une période déterminée, est également susceptible de lever certains freins dans la capacité de chacun à surmonter l'adversité de façon autonome : « Parcours confiance » (médiation cognitive), « L'avenir en soi » (reconnaissance des acquis de l'expérience), « Séjour ensemble pour repartir » (vacances en famille).

Fin 2014, 27 actions de cette nature initiées par les caisses de MSA ont été labellisées par la caisse centrale (cahier des charges, outils nécessaires) afin de les mettre à disposition de tout le réseau pour une mise en œuvre homogène sur l'ensemble du territoire.



15,5

MILLIONS D'EUROS (MONTANT DE LA 1^{RE} ENVELOPPE DE PRISE EN CHARGE DE COTISATIONS)

23

MILLIONS D'EUROS (MONTANT DE LA 2^E ENVELOPPE DE PRISE EN CHARGE DE COTISATIONS)



Une gestion comptable et financière optimisée

Au-delà de la prise en compte des impacts liés aux mesures prises en matière de retraites complémentaires obligatoires agricoles (RCO), à la mise en place d'indemnités journalières et à la gestion unifiée des branches maladie et accidents du travail pour les exploitants (voir pages 12 à 14), l'année 2014 a marqué un tournant dans le mode de fonctionnement comptable et financier de la MSA. Un virage parfaitement négocié.

Application de la réforme du financement de la gestion administrative

Celle-ci est effective depuis le 1^{er} janvier 2014, conformément à l'article 37 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013.

Un mécanisme qui fait s'aligner la MSA sur celui des autres régimes et couvre plusieurs aspects :

- des cotisations émises par les

caisses totalement « techniques », destinées à couvrir notamment les dépenses liées aux prestations ;

- une dotation plafonnée aux dépenses autorisées par la convention d'objectifs et de gestion et imputée sur les ressources du régime, pour financer la gestion administrative, du contrôle médical et de l'action sanitaire et sociale ;

- une centralisation de la trésorerie (transfert automatique et quotidien des soldes de l'ensemble des comptes bancaires) des organismes de MSA à la CCMSA, et un financement quotidien de ces derniers par celle-ci sur la base de leurs besoins en matière de dépenses de prestations et de gestion ;

- le transfert à la caisse centrale des réserves des caisses, associations et groupements d'intérêt économique de MSA.

Lancement de l'outil comptabilité et achats national

Baptisé OCEAN, ce logiciel matérialise une uniformisation du système d'informations comptable et une harmonisation des pratiques dans l'ensemble du réseau.

Un nouvel environnement qui englobe tout le périmètre fonc-

tionnel de la comptabilité (générale, analytique, auxiliaire, budgétaire, gestion des commandes, des achats, des fournisseurs, des marchés, des inventaires...).

Après un an de conception et six mois de tests, les organismes pilotes ont démarré début novembre 2014 : MSA Languedoc (pôle de compétence maîtrise d'ouvrage), association régionale des organismes du Languedoc-Roussillon, CCMSA, Agora et Armonia (maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage institutionnelles), ainsi que la MSA Grand Sud (caisse pivot comptabilité chargée de l'ingénierie de déploiement et de l'assistance des caisses au démarrage). Les autres entreprises MSA basculant par groupes, de manière échelonnée, de mars à septembre 2015.

Un déploiement en deux vagues accompagné par la direction comptable et financière et l'organisme de formation (Asfosar) de la caisse centrale pour l'acculturation de tous les personnels concernés.

Des comptes certifiés

Lors de la séance du conseil d'administration de la CCMSA du 15 mai 2014, les commissaires aux comptes ont présenté leur rapport et confirmé la certification des comptes sociaux et combinés 2013 du régime agricole pour la troisième année consécutive.

Un constat de conformité qui reconnaît la mise en place par la MSA d'un dispositif de contrôle interne impliquant tous les acteurs, l'ordonnateur, le gestionnaire et le payeur, pour répondre aux risques auxquels elle est confrontée.

L'occasion de souligner également que la réduction du délai de production des comptes imposée par la direction de la sécurité sociale aux organismes a été sans impact sur la qualité de la documentation comptable institutionnelle, qui a été maintenue, voire renforcée.

Un référentiel de contrôle interne

Pour évaluer l'effectivité, l'efficacité et la pertinence de son dispositif de contrôle interne, en lien avec les finalités et règles précisées par le décret du 14 octobre 2013 applicable aux régimes obligatoires de base de sécurité sociale et aux organismes concourant à leur financement, la MSA a fait le choix d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2014, les principes constitutifs décrits par le référentiel Coso (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Soit un processus mis en œuvre par les dirigeants à tous les niveaux de l'Institution et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants : efficacité et efficience des opérations, fiabilité des informations financières, conformité aux lois et règlements.

Un langage commun avec les partenaires...

Les partenaires de la MSA dans le cadre de sa gestion pour compte (voir page 23) partagent des exigences en matière de maîtrise des risques. Des obligations réglementaires et prudentielles nécessitent qu'ils puissent s'assurer du maintien global de la qualité de gestion et de la non-dégradation de leur exposition au risque opérationnel. Aussi, la MSA utilise-t-elle tous les moyens de son système de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des processus de gestion, ainsi que de l'ensemble des prestations et services prévus dans les conventions et en fonction des besoins spécifiques exprimés.

Une coopération renforcée en 2014 pour améliorer la structuration et la lisibilité des procédures et qui :

- est devenue opérationnelle avec l'Unédic : réalisation d'un premier audit sur la modulation de la cotisation chômage en fonction du type de contrat ;
- s'est poursuivie avec Mutualia : la convention signée le 25 février 2014 (voir page 9) prévoit les moyens mis en place notamment pour la lutte contre la fraude et le blanchiment, et détaille les modalités d'échanges d'information ;
- est engagée avec Agricra.

... et les pays membres de la Cipres

Dans le cadre de la convention de partenariat renouvelée le 11 juin 2014 avec la Conférence interafricaine de prévoyance sociale (Cipres), un séminaire s'est déroulé du 3 au 7 novembre 2014 à Abidjan, en présence du chef de cabinet du ministre ivoirien de l'Emploi et des Affaires Sociales, sur le thème de la cartographie des risques.

L'occasion pour les 42 participants issus de 14 organismes de sécurité sociale de 10 pays membres (Bénin, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo) de bénéficier des apports méthodologiques de la direction de l'audit et de la maîtrise des risques de la CCMSA.



Focus / Convention nationale de lutte contre le travail illégal en agriculture

Celle-ci a été signée le 24 février 2014, lors du salon de l'agriculture, par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Michel Sapin, ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Gérard Pelhâte, président de la MSA, et les représentants des organisations professionnelles et organisations syndicales de salariés, en présence du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault. Une mobilisation des acteurs du monde agricole qui s'inscrit dans le cadre du Plan national de lutte contre le travail illégal (PNLTI) 2013-2015 adopté par la Commission nationale de lutte contre le travail illégal (CNLTI) le 27 novembre 2012, et appelle d'autres déclinaisons locales ou régionales.

Cet engagement pour lutter contre toutes les formes de travail illégal se concrétise par des actions coordonnées d'information, de prévention et de vigilance, et par l'application motivée des sanctions encourues.

Première formalisation, l'installation le 2 décembre 2014 d'un comité de suivi composé d'un représentant de chaque partie signataire et dont la CCMSA assure le secrétariat : recueil des éléments statistiques, état des actions menées sur le terrain, bilan annuel. L'objectif est de consolider tous les signalements liés aux différents cas-types ou comportements potentiellement frauduleux : travail dissimulé (par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié), marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre, emploi de travailleurs étrangers sans titre valant autorisation de travail, prestation de services, activités non présumées salariées détournées de leur objet initial (entraide, wwoofing, accueil de stagiaires...).



Un respect des objectifs COG à mi-parcours

Les réunions avec les ministères de tutelle de mai et juin 2014 ont permis de faire le point sur l'avancée de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2011-2015 et la performance globale de la MSA.

Ce bilan, effectué sur la base des retours 2011, 2012 et 2013, confirme la capacité de la MSA à respecter ses engagements contractuels en matière de maîtrise des enveloppes budgétaires, de réduction des dépenses de gestion, d'optimisation de son organisation et d'adaptation de ses effectifs. Un exercice d'autant plus délicat qu'il s'inscrit dans une période marquée notamment par une baisse générale de la démographie dans les secteurs agricoles traditionnels.

Dès avant le point de situation qui sera réalisé en juin 2015, l'analyse des premiers résultats pour l'année 2014 confirme cette bonne dynamique. Une continuité qui assoit la crédibilité de l'ins-

titution vis-à-vis de l'État dans la perspective des négociations de la prochaine COG qui débiteront à partir de la rentrée jusqu'au mois de décembre.

Un très bon niveau de performance

Sur le volet budgétaire, le régime agricole a réalisé, entre 2011 et 2013, une économie de plus de 91 millions d'euros grâce notamment aux spécialisations d'activité par site ou aux mutualisations entre caisses sur des thématiques diverses comme la coordination des retraites à l'international, les prestations invalidité, l'assistance aux extranautes, le recours contre tiers ou les centres de contacts. Pour l'exercice 2013, la MSA a limité ses dépenses de gestion à 1,185 milliard d'euros

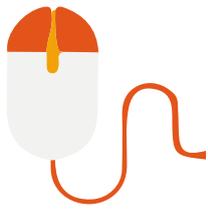
pour un cadrage initial de 1,222 milliard d'euros.

Des résultats qui viennent conforter un réseau déjà restructuré autour de 35 MSA et deux centres informatiques et permettent d'accompagner la baisse des effectifs. L'objectif initial prévoyait une réduction de 1 250 ETP pour 2015. Cet objectif a été réévalué lors du bilan 2013 à 1 450 ETP suite à une baisse d'activité plus forte que celle programmée lors de la négociation de la COG 2011-2015. Le cumul de l'effort réalisé sur la période 2011-2013 s'élève à - 835 ETP pour un engagement de COG de - 564 ETP.

Certes ces mutations n'ont pas été sans impact temporaire sur quelques indicateurs (comme en matière d'accueil téléphonique, 82,39 % d'appels aboutis), mais les efforts de formation du personnel et d'accompagnement du réseau permettent à la MSA d'afficher à ce jour un très bon niveau de performance.

Une implication qui s'est également illustrée en 2013 par la mise en place d'un outil national de recensement des actions des élus de la MSA sur les territoires et, dans le domaine informatique, une volonté forte de jouer un rôle dans l'interrégime. L'engagement de la MSA sur ces deux volets étant, lui aussi, reconnu.

Indicateurs	Cible annuelle 2013	Résultats		
		2013	2012	2011
Ratio de productivité	476,4	480,7	470	471
Taux de dossiers traités à échéance pour les prestations retraite	92 %	98,89 %	87,41 %	87 %
Taux de dossiers traités à échéance pour les prestations famille	93,6 %	98,52 %	88,95 %	87 %
Taux d'erreurs dans les dossiers mis en paiement	6 %	2,22 %	3,83 %	4,09 %
Taux de personnes reçues en moins de 20 minutes	91 %	93,91 %	92,78 %	94,60 %



Vers une comptabilité universelle

Engagée dans la dynamique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la MSA innove en expérimentant cette méthodologie originale en vue d'une valorisation monétaire des actions de ses élus sur le terrain.

L'objectif est de mettre en lumière et de chiffrer, en termes de richesse créée et de dépenses évitées, leurs impacts dans tous les champs du développement durable : social, sociétal, environnemental, économique et de gouvernance.

Ce regard multi-angles permet de sortir d'une grille de lecture strictement économique, au profit de nouvelles représentations des externalités positives engendrées par le modèle de fonctionnement mutualiste de la MSA. Une valeur ajoutée à sa mission de service public de la protection sociale agricole qu'elle s'engage à faire reconnaître par toutes les parties prenantes de son réseau et de sa population d'adhérents, puis par l'État et le grand public.

Ces indicateurs de soutenabilité constituant, pour les personnels extérieurs et responsables des échelons locaux, des outils supplémentaires de pilotage et de communication dans la conduite de leurs projets sur les lieux de vie des adhérents. Soit agir localement en pensant globalement.

Une étude pilote sur cinq organismes

Celle-ci a été conduite depuis le printemps 2014 par un cabinet de conseil spécialisé en reporting RSE, et coordonnée par la mission veille, stratégie et projets de la direction déléguée aux ressources institutionnelles de la caisse centrale.

Une opération test grandeur nature réalisée avec quatre caisses de MSA et un centre informatique institutionnel autour d'actions phares :

- MSA Ardèche Drôme Loire : contrat de développement social territorialisé (CDST), dispositif qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants d'un territoire rural en renforçant les solidarités ;

- MSA Berry-Touraine : lutte contre l'isolement et prévention du risque suicidaire ;

- MSA Lorraine : ateliers du bien vieillir, programme national d'éducation à la santé pour les seniors ;

- MSA Midi-Pyrénées Sud : habitat regroupé, c'est-à-dire la réalisation de logements adaptés, à mi-chemin entre le maintien à domicile et l'établissement conventionnel, pour les personnes retraitées ;

- Sier@ (Services informatique et éditique du régime agricole) à Montauban : agrandissement du data center (centre de traitement de données).

Autant de réalisations concrètes évaluées financièrement avec leurs protagonistes, après identification des impacts les plus importants et conversion en euros, à partir de données de référence, du coût engendré (frais d'organisation), des économies réalisées (frais de soins, consommations électriques...) et des gains générés (recettes d'une activité de loisir par exemple).

Présentés à la CCMSA le 10 décembre 2014, les résultats de cette expérimentation confortent tout l'intérêt de cette orientation. Ils serviront en 2015 de supports à l'exploration d'autres domaines d'intervention et à l'élaboration de la stratégie institutionnelle en la matière.

L'action bénévole des élus de la MSA crée de la valeur économique qu'il est possible de révéler.



zoom sur...

LA RELATION DE SERVICE



Journée nationale à Saint-Malo : construire une offre adaptée

Toutes les caisses de Mutualité sociale agricole, représentées au plus haut niveau par leurs élus, non-salariés et salariés, et par leurs directeurs, ont pris part, les 16 et 17 octobre 2014 à Saint-Malo, à la 33^e journée nationale, consacrée à « La protection sociale demain, quels services et sous quelles formes, pour répondre à quelles attentes ? ». Un temps d'échange et de réflexion sur les évolutions des comportements des usagers et donc de la relation de service, enrichi de témoignages de grands opérateurs confrontés aux mêmes défis (Pôle emploi, La Poste, direction générale des finances publiques...).

Les travaux étaient centrés sur les services que la MSA rend et doit rendre à ses adhérents, à ses clients et aux populations qui vivent sur les territoires. Les attentes sont fortes, puisqu'elles portent sur la satisfaction de besoins essentiels : sécurité, protection,



Mot clé / PARCOURS CLIENT

Il s'agit d'optimiser l'enchaînement des actions et contacts organisés autour d'événements de vie (entrée dans le régime agricole, naissance d'un enfant, retraite...) qui jalonnent dans le temps les services attendus de la MSA. L'analyse de ces parcours doit permettre d'anticiper l'entrée en relation, de bien cibler les informations à délivrer selon la situation et d'accompagner les clients dans leurs démarches à chaque instant.

accompagnement, voire prise en charge. La MSA a fondé son écoute des besoins des adhérents sur les relais naturels que sont les élus et sur des enquêtes nationales de satisfaction (voir ci-contre).

Pour aller plus loin, elle s'est aussi lancée, en matière de téléservices, dans une coconstruction avec les utilisateurs : « focus groups », pour prendre en compte l'expression de chacun et créer les services souhaités ; expérimentations d'envois de SMS (campagnes proactives jugées utiles par 90% des destinataires)...

Pour s'adapter au mieux, elle développe une stratégie multicanal de ses possibilités de contact (accueil physique, téléphonique, offre digitale). Elle l'articule avec des « parcours client », ceci dans la perspective du déploiement d'une offre de services complète, rendue possible par le guichet unique.



Animer le réseau

Parce que la relation de service évolue (modification des comportements et des attentes client, nécessité d'optimisation des organisations, mise en place de nouveaux services...), les échanges et le partage des enjeux sont indispensables. Une journée dédiée à la relation de service s'est tenue à la CCMSA en

mars 2014, suivie de cinq journées régionales. Autant d'occasions pour mutualiser les expériences et travailler sur la qualité de service, sur l'ensemble des canaux de contact, la personnalisation de la relation, le déploiement des parcours client, l'égalité de traitement sur les territoires...



Une offre digitale

Le cap du million d'inscrits aux services en ligne a été franchi en 2014 (1 127 992 adhérents enregistrés au 31 décembre, en progression de 20 % par rapport à fin 2013). Les assurés peuvent accéder via leur compte « Mon espace privé » à une gamme de 28 services en ligne pour les particuliers (12 995 805 démarches réalisées en 2014, soit une hausse de 11,34 %) et 27 pour les entreprises (1 706 892 déclarations faites en 2014, soit + 26,24 %). Avec l'application mobile « ma MSA & moi » qui permet aux particuliers d'accéder à certains services depuis leur smartphone ou leur tablette, la MSA propose désormais une offre digitale complète et sécurisée.



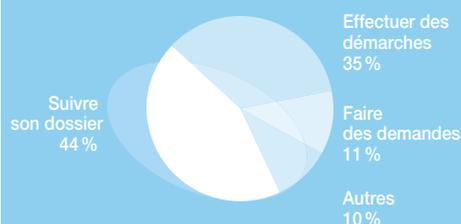
L'enquête nationale de satisfaction

Depuis 2000, la MSA réalise une enquête de satisfaction auprès des adhérents afin de suivre dans le temps les niveaux de satisfaction, comprendre l'évolution de l'utilisation des canaux de contact et des comportements, et identifier ses forces et ses faiblesses pour construire la relation de service de demain.

La dernière a eu lieu du 1^{er} septembre au 31 octobre 2014 par questionnaire envoyé à 120 800 personnes (15 % de réponses). Elle met en lumière un bon niveau de satisfaction (83 % des adhérents satisfaits) ; ils reconnaissent pour 90 % d'entre eux la qualité des contacts en agence et jugent de façon positive le site Internet (84 %). Les marges de progrès doivent répondre au besoin croissant de réactivité de la relation écrite et de la relation téléphonique qui continuent d'être les modes de contact privilégiés des clients.

CONTACTS « ENTRANTS » :
14,4 MILLIONS EN 2014,
dont 11,7 millions par téléphone,
0,6 million par mail et 2 millions
dans le cadre d'un accueil physique
(progression de 6 % par rapport à 2013)

Pour quels motifs ?



zoom sur...

LA JEUNESSE

Un module d'information pour l'enseignement agricole

Depuis la rentrée scolaire 2014, un module d'information sur la sécurité sociale, la MSA et les droits sociaux est diffusé dans l'enseignement agricole. L'initiative est née de la volonté commune de la MSA et des fédérations nationales de l'enseignement agricole de donner aux jeunes, avec l'engagement des professeurs, les clés pour comprendre les valeurs et les principes de notre système de protection sociale. Développer l'éducation aux droits sociaux en lien avec les établissements scolaires, c'est permettre aux élèves, lycéens et étudiants de décoder une organisation certes complexe mais fondée sur la solidarité entre les générations. C'est leur transmettre les

principes et mécanismes de la sécurité sociale dans l'optique de susciter leur adhésion pour la pérennité de ce système. C'est aussi lever les écueils que peuvent rencontrer les jeunes lors de leur affiliation individuelle pour leur garantir le plein accès aux droits sociaux en fonction de leur âge et de leur situation.

Les partenaires de l'enseignement agricole ont signé une déclaration d'intention, le 25 février 2014 sur le stand de la MSA au salon de l'agriculture, s'engageant à soutenir ce module d'information. Près de 1 000 établissements, centres de formation, exploitations agricoles et associations seront sensibilisés à cette opération d'information. La MSA, quant à elle, fait tout pour mobiliser son réseau afin d'accompagner les enseignants lors de sa diffusion. Les élus et salariés de la MSA en contact avec l'enseignement agricole peuvent être présents aux côtés des enseignants lors de la diffusion du module. Une occasion de créer un moment de dialogue avec les jeunes pour débattre des questions qui touchent à la protection sociale et à la vie en milieu rural, et de souligner les spécificités de la « sécu agricole ».



Mot clé /
**INTER-
ACTIVITÉ**

Pas de cours magistral, mais un module d'information interactif et dynamique, organisé autour de deux films d'animation et de questions/réponses. Combien existe-t-il de régimes en France ? Sur quelle valeur se fonde la sécurité sociale ? Combien de ressortissants au régime agricole ? Dans quel cas est-on inscrit automatiquement à la MSA ? Quelques questions, parmi d'autres, figurant au programme proposé aux jeunes en fin de cycle de formation.





Instantans santé

Les assurés agricoles peuvent bénéficier d'un bilan de prévention, pris en charge à 100 % par la MSA, axé sur les principaux facteurs de risque en fonction de leur tranche d'âge. C'est le cas pour les jeunes de 16 à 24 ans, qui y ont longtemps faiblement participé. Avec un nouveau protocole généralisé en 2013, qui s'appuie sur un site Internet (isjeunes.msa.fr) et sur la promotion de l'activité physique par le biais de chèques sport, les Instantans santé jeunes connaissent un plus grand succès : 11 000 adhérents de 16 à 24 ans en ont bénéficié en 2014, soit une participation quatre fois plus importante qu'en 2012.



Mieux vivre en milieu rural

Aider les jeunes à conquérir leur autonomie, c'est l'ambition de l'appel à projets jeunes « Mieux vivre en milieu rural » organisé chaque année par la MSA. 24 caisses, soit 43 départements, ont participé à l'édition 2014. 164 dossiers ont été

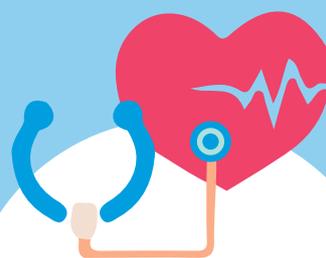


présentés pour concourir au niveau départemental et 145 primés. Parmi ceux-ci, 68 projets, portant sur quatre thématiques – solidarité et citoyenneté ; culture et arts ; santé, activités physiques et sportives ; démarches innovantes et thématiques inexplorées – ont été présentés au jury national. Les gagnants, répartis en deux catégories (13-17 ans et 18-22 ans) ont été primés lors d'une cérémonie au salon international de l'agriculture.



Journée prévention

Les trophées prévention jeunes sont une initiative de mobilisation des établissements scolaires agricoles sur la santé-sécurité au travail. À l'occasion de ce concours, il est demandé aux jeunes de défendre un projet innovant sur ce thème. Une opportunité supplémentaire pour la MSA de mener des actions auprès des élèves, en les impliquant et en leur demandant d'être acteurs de la réflexion. Point d'orgue de ces trophées : la journée prévention jeunes, finale nationale qui a lieu à la CCMSA. La dernière s'est tenue le 20 mai 2014 et a accueilli 340 élèves et enseignants. Conçue comme un véritable salon santé-sécurité au travail pour les jeunes, elle a proposé 13 ateliers pour sensibiliser les élèves aux risques auxquels ils sont ou seront confrontés dans le cadre de leurs stages en entreprise ou de leur future activité professionnelle.

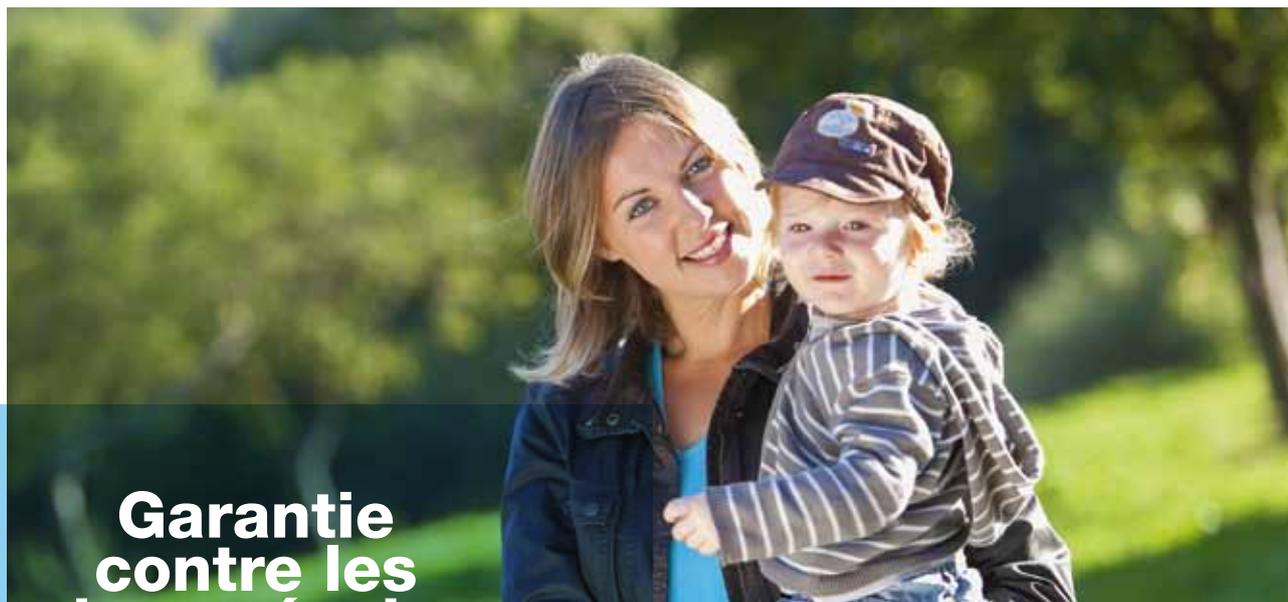


1.600

ÉLÈVES ENGAGÉS POUR
L'ÉDITION 2014,
ISSUS DE 105
ÉTABLISSEMENTS.

zoom sur...

LES EXPÉRIMENTATIONS



Garantie contre les impayés de pensions alimentaires

Du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2016, 15 MSA expérimentent sur 20 départements la garantie contre les impayés de pensions alimentaires (Gipa). Son but : mieux protéger financièrement les parents vivant seuls avec leurs enfants. Ce dispositif expérimental, mis en œuvre par les CAF et les MSA, s'appuie sur une réforme des modalités de versement de l'allocation de soutien familial (ASF) et sur un renforcement de l'aide que la MSA peut apporter aux créanciers de pensions alimentaires.

Aujourd'hui, 40 % des pensions alimentaires sont impayées, totalement ou partiellement, alors qu'elles représentent près d'un cinquième du revenu des familles monoparentales les plus pauvres.

Cette expérimentation repose sur quatre piliers :

- l'institution d'une garantie minimale de 100,08 euros par mois et par enfant. Dans le



Mot clé /
ÉGALITÉ

La garantie contre les impayés de pensions alimentaires a été prévue dans la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014.

Cette expérimentation vise à soutenir les familles monoparentales (essentiellement des mères isolées), qui peuvent être confrontées à des difficultés multiples dans leur quotidien, notamment lorsqu'il s'agit de percevoir la pension alimentaire, pourtant due au titre des enfants.

cas où la pension alimentaire fixée et/ou payée est inférieure à 100,08 euros – soit le montant de l'ASF (taux partiel) – le versement d'un complément d'ASF est effectué sous certaines conditions ;

- le renforcement du mécanisme de récupération par les MSA des pensions alimentaires impayées auprès du parent débiteur ;
- la transmission par les MSA expérimentatrices des éléments d'informations dont elles disposent sur le parent débiteur (adresse et ressources financières), pour que la juridiction compétente puisse fixer le montant de la pension alimentaire ;
- un meilleur accompagnement des familles qui se séparent.

Si la phase test est jugée satisfaisante, l'État envisage que cette garantie puisse être généralisée aux autres départements à partir de 2017.



Développer la chirurgie ambulatoire

Permettre au patient ayant subi une intervention de rentrer chez lui le jour même, c'est le principe de la chirurgie ambulatoire, déjà largement pratiquée pour traiter certaines pathologies courantes. Pour accompagner le développement encore insuffisant de cette alternative à l'hospitalisation, notamment en milieu rural, la MSA, en collaboration avec la Direction générale de l'offre de soins, et en lien avec six

Agences régionales de santé et l'association française de chirurgie ambulatoire, s'investit sur quelques territoires expérimentaux. L'initiative, lancée sur le terrain en 2014, s'appuie sur un dispositif d'information et de communication en direction des assurés, des professionnels de santé libéraux et des équipes hospitalières, pour renforcer la coordination entre les acteurs intervenant autour du patient.



Une initiative pilote de télédermatologie

Pour la deuxième année consécutive, la MSA a profité de la journée de prévention et de dépistage des cancers de la peau, le 22 mai, pour proposer un dispositif de télédermatologie en partenariat avec le Syndicat national des dermatologues et des vénérologues. 21 médecins MSA (conseil et du travail) formés à l'utilisation d'un dermoscope ont été mobilisés sur une quinzaine de territoires. 289 assurés ont été accueillis dans les centres de télédermatologie mis en place pour l'occasion. Pour 199 d'entre eux, les

médecins MSA ont envoyé par mail 412 clichés de lésions suspectes à la plateforme installée à la CCMSA où des dermatologues ont posé un pré-diagnostic. Pour 105 patients, aucun suivi n'a été jugé nécessaire. Parmi les 12 patients chez lesquels un mélanome a été suspecté, 11 ont été vus par un dermatologue dans les 10 jours et un mélanome a été confirmé sur la biopsie. Cette expérience a montré la faisabilité du dépistage par télédermoscopie en temps réel, ciblé sur la population agricole particulièrement exposée aux rayons UV.

La santé des aidants familiaux

Dès 2008, la MSA a décidé d'orienter ses actions en direction des aidants familiaux en proposant à son réseau une offre destinée à les soutenir, à travers trois grands domaines : la formation, l'écoute et le soutien relationnel, le répit. Pour renforcer cet accompagnement et enrichir son offre, elle a conduit en 2014 une expérimentation ciblant les risques médicaux spécifiques liés à la situation d'aidant. Celle-ci a été testée par quatre caisses (Alpes du Nord, Côtes Normandes, Loire-Atlantique – Vendée, Sèvres-Vienne), dans l'optique de consolider un protocole qui prévoit : un atelier « information santé » pour sensibiliser sur les risques médicaux des aidants, une consultation spécifique pour évaluer l'état de santé, dépister et instaurer un suivi régulier, puis un atelier « échange santé » permettant le dialogue entre les aidants et la mesure de l'impact de l'action sur eux. Sur les 600 aidants conviés, 150 ont participé - 36 % ayant effectué l'ensemble du protocole. Compte tenu des résultats enregistrés, cette expérimentation va être déployée sur l'ensemble du réseau.



AU PLUS PRÈS DES BESOINS

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 27,7 milliards de prestations versées à 5,4 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

Un plus, le guichet unique

Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite... et assure le recouvrement des cotisations, y compris d'assurance chômage et de retraite complémentaire.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle mène des actions à caractère sanitaire et social et prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels.

Une organisation en guichet unique qui facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet de mieux les connaître pour une prise en charge personnalisée, adaptée à leur situation.

En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui complètent la protection sociale en créant de l'animation et du lien social en milieu rural.

Avec la MSA, les pouvoirs publics s'adressent à l'opérateur social de référence du monde agricole.

Une vraie représentativité

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Il est in-

carné par les 24 080 délégués cantonaux élus par eux (bénéficiaires ou cotisants, actifs et retraités) et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Des élections organisées depuis 1949 et dont le 18^e scrutin a eu lieu en janvier 2015.

Sur le terrain, ces élus, issus des trois composantes de la profession – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. À l'issue du processus électoral, les administrateurs des 35 caisses, ainsi que ceux de la caisse centrale sont désignés. Ils participent, au sein des conseils d'administration, à la définition des politiques institutionnelles, veillent à leur application et fixent les orientations de gestion.

La gouvernance politique du réseau est du ressort de l'assemblée générale centrale et du conseil central qui élit le président de la MSA.

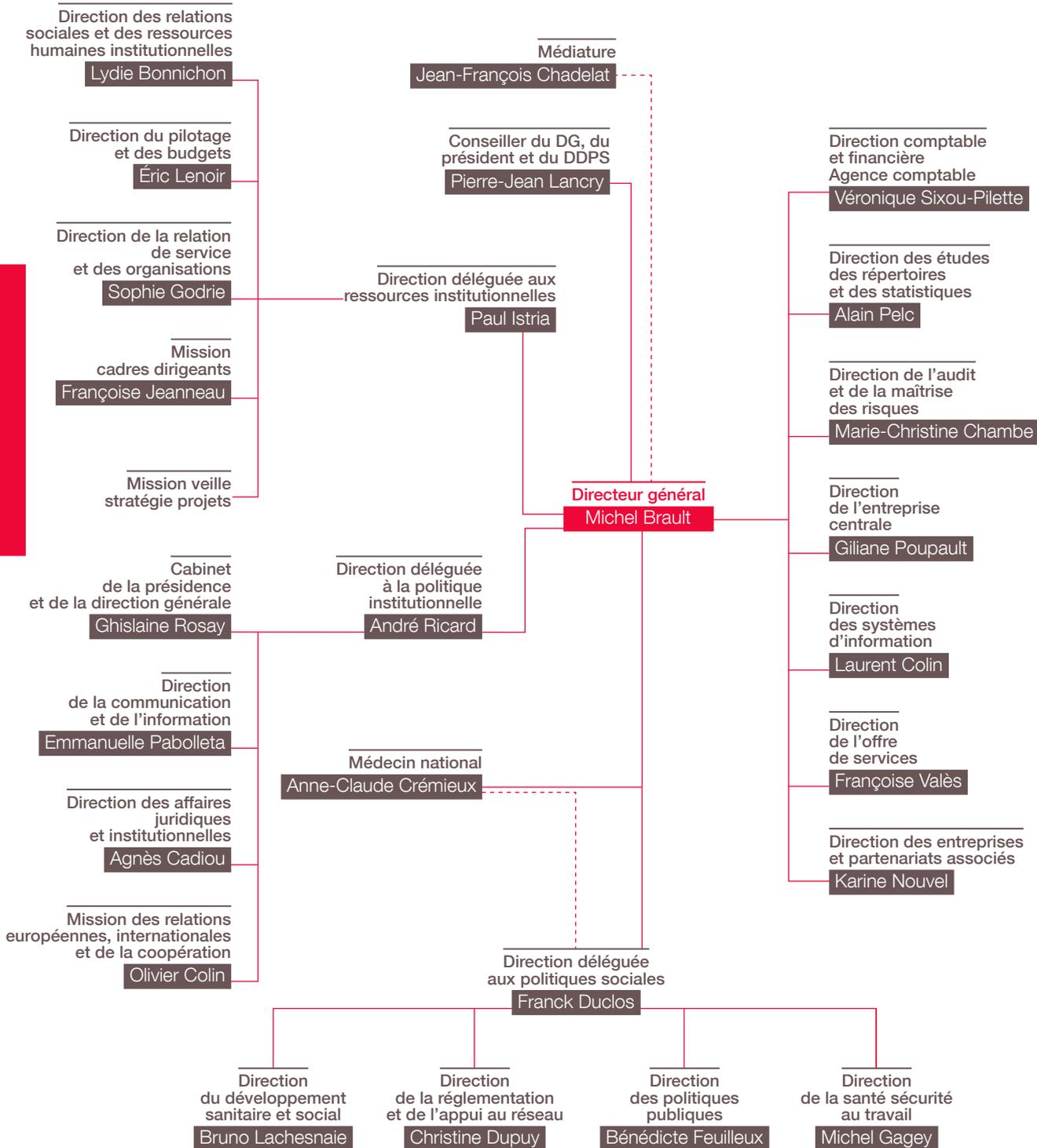
Des solutions de terrain

Le réseau MSA, ce sont 17 000 salariés, répartis entre la caisse centrale, deux centres informatiques et les 35 caisses. Celles-ci couvrent au maximum quatre départements afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. Une proximité qui se matérialise également par 250 agences locales.

Écoute des besoins et attentes des adhérents, prise d'initiatives et contribution au montage de projets... l'implication des élus, aux côtés des personnels de la MSA, permet d'apporter des solutions concrètes qui renforcent sa qualité de service.



Carte d'identité



du côté...



2014, un millésime particulièrement riche pour les ressources humaines. Outre la prise en charge de l'intégration des salariés d'Apria (voir pages 13 et 14), les travaux et les échanges avec les instances représentatives du personnel se sont poursuivis pour concilier performance de l'organisation, progrès social et bien-être au travail.

Le télétravail

Il offre aux salariés l'opportunité d'une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, dans le respect des nécessités de service. Le dispositif, mis en place à la CCMSA courant 2012 au profit de 80 personnes maximum, bénéficie de nouvelles avancées entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Ces améliorations sont le fruit des enseignements d'une enquête réalisée auprès des télétravailleurs et de leur encadrement, ainsi que d'échanges et de négociations avec les instances représentatives du personnel au cours de l'année 2014 (accord du 24 septembre 2014). Concrètement, le télétravail peut désormais concerner jusqu'à 20 personnes dites « prioritaires » (comme les salariés reconnus travailleurs handicapés ou ceux dont l'état de santé nécessite un aménagement des conditions de travail) et 120 salariés dits « accédants ». Ceux-ci ont la possibilité, un ou deux jours par semaine, de réaliser leurs activités à domicile, pour une période de deux ans (au lieu d'un an jusqu'alors).

Avec des modalités légèrement différentes, le télétravail vise aussi les salariés de la CCMSA mis à disposition des structures informatiques Agora et Sigmap (respectivement 23 et 6 personnes) et de l'Association nationale Présence Verte (une personne concernée par l'accord signé le 3 décembre 2014). 16 % de l'effectif sont ainsi concernés, un chiffre qui place la CCMSA parmi les grandes entreprises françaises favorisant le plus ce mode d'organisation – la moyenne nationale est de 12,4 %, selon une étude, réalisée en mai 2012, remise au ministre de l'Industrie, de l'énergie et de

l'économie numérique. Un projet d'accord de branche est en cours de négociation au niveau de la FNEMSA permettant de donner un cadre général aux organismes MSA, un certain nombre souhaitant mettre en place le télétravail dans leur entreprise, qu'il soit à domicile ou en coworking.

Les risques psychosociaux

Susceptibles d'impacter la santé des salariés et l'entreprise elle-même, les risques psychosociaux (RPS), devenus sujet d'actualité dans toutes les organisations, font l'objet d'une attention particulière. La mise en place dès 2002 à la CCMSA d'une cellule d'écoute et de prévention et l'élaboration d'un baromètre social à destination des managers en 2009 ont constitué les premières briques pour une prise en compte de ces risques. La FNEMSA a négocié un accord de branche, signé le 19 janvier 2012, relatif à la prévention des RPS pour l'amélioration de la santé au travail, engageant ainsi chaque organisme à mettre en place un plan d'actions à partir d'un panel d'indicateurs. À la CCMSA, celui-ci s'est d'abord concrétisé par l'organisation en 2014 de plusieurs conférences, avec l'équipe de direction, puis avec les managers et les salariés. Plus de 250 personnes y ont participé. Cette démarche de sensibilisation et de partage des enjeux s'est poursuivie dans le cadre de réunions avec les managers pour recueillir leur point de vue, les écouter, entendre leurs propositions. Ils ont ensuite été invités à participer à une formation de deux jours entièrement consacrée aux risques psychosociaux. À l'issue de ces dif-



3

**TROPHÉES DÉF'HANDICAP REMIS EN 2014
AUX MSA ARDÈCHE DRÔME LOIRE ET LOIRE-
ATLANTIQUE – VENDÉE, AINSI QU'À AGORA
POUR RÉCOMPENSER LEUR MOBILISATION
EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES SALARIÉS
HANDICAPÉS.**

férentes rencontres, trois sujets à approfondir sont retenus : la charge de travail, les compétences attendues et les risques psychosociaux des managers. Pour cela, des groupes de travail associant encadrants et salariés volontaires des différentes composantes de l'entreprise vont se mettre en place en 2015 afin de bâtir un plan d'actions pour faciliter l'écoute et l'expression des salariés et instiller des pratiques nouvelles pour le développement de la prévention.

Le handicap

Dans le cadre du deuxième accord de branche signé le 19 décembre 2012, chaque organisme de MSA doit, fin 2015, avoir atteint a minima le taux légal de 6 % d'emploi de salariés en situation de handicap. Avec un taux d'emploi global tout juste supérieur, la MSA, dont la qualité de l'engagement est reconnue par l'Agefiph, ne doit pas se reposer sur ses acquis. D'autant que 52,44 % de salariés handicapés ont plus de 50 ans et 10 % plus de 60 ans. L'effort sur le recrutement est indispensable, celui des jeunes en particulier.

Pour aller de l'avant et construire de nouvelles solutions, une journée d'échanges a été organisée à la CCMSA en octobre 2014 avec les représentants des commissions handicap des organismes MSA. Une occasion de partager les bonnes pratiques de prévention de la désinsertion et de maintien dans l'emploi, de sensibilisation du personnel, et de montrer les opportunités offertes par le recours à l'alternance (apprentissage ou professionnalisation). Celle-ci donne la possibilité aux salariés handicapés de se former, à la fois, au sein de l'en-

Rémunération et intéressement 2014

Concernant la négociation salariale 2014, la FNEMSA (Fédération nationale des employeurs de MSA) a négocié pour l'ensemble des salariés de l'institution une mesure pérenne dans le respect du cadrage de la RMPP (rémunération moyenne des personnels en place). L'accord a consisté en l'attribution d'une prime mensuelle, versée à partir du 1^{er} janvier 2014 à l'ensemble des personnels en CDD et CDI, sans condition d'ancienneté, et également accordée aux personnes embauchées postérieurement à cette date. Son montant est égal à 1,34 % du coefficient d'entrée dans l'emploi, avec un minimum fixé à 22 euros (brut mensuel). Par ailleurs, dans le cadre de l'accord d'intéressement négocié le 13 juin 2013 pour 3 ans, il est à noter que tous les organismes ont été éligibles à la part locale d'intéressement. Le montant moyen de la prime d'intéressement par salarié, tous organismes confondus, est de 671 € ; 14 organismes ont bénéficié d'une prime comprise entre 707 € et 765 € (33 % du nombre de bénéficiaires), 25 d'une prime entre 600 € et 690 € (60,8 %) et 4 d'une prime entre 487 € et 585 € (6,2% du nombre de bénéficiaires).



treprise et auprès d'un organisme de formation (seulement 17 % ont le Bac et 7 % Bac + 2). Ils contribuent ainsi au bon fonctionnement des secteurs qui les reçoivent et concrétisent la démarche citoyenne de la MSA en direction des publics éloignés de l'emploi. L'expérimentation du recours à l'alternance fait l'objet d'un plan d'actions en 2015.

Pour faciliter l'intégration de salariés en situation de handicap, une attention particulière est aussi portée aux managers qui se préparent à accueillir, accueillent et encadrent un ou des salariés handicapés. Un accompagnement est proposé à ceux qui souhaitent être aidés dans leur relation avec des salariés handicapés et pour le bon fonctionnement de leur service : une cinquantaine d'encadrants d'une dizaine d'organismes de MSA ont bénéficié en 2014 d'un coaching (trois séances de travail sur mesure en visio-conférence) dont l'objectif est de diagnostiquer la situation, conseiller, orienter et aider à résoudre les difficultés.

Handicap : chiffres 2014

TAUX D'EMPLOI DIRECT ÉLEVÉ

(6,22 % fin 2014 contre 5,77 % en 2013)

**21 ORGANISMES DÉPASSENT
LE TAUX DE 6 %**

uniquement avec l'emploi direct

SEULS 4

organismes n'atteignent pas ce taux

du côté...



... de l'offre
de services

Dans le prolongement de son cœur de métier pour la protection sociale agricole, la MSA déploie une offre de services, dans des structures distinctes appartenant au groupe MSA.

Ces structures sont les MSA Services locales et les associations de services à la personne, de remplacement, d'ingénierie sociale, de formation, de téléassistance, de services de tutelles... Les services, proposés en fonction des besoins identifiés sur les territoires, sont ouverts à l'ensemble de la population agricole et rurale.

Une fédération pour animer le réseau

Débutant son activité en 2014, la Fédération nationale de l'offre de services (Fnos) qui compte parmi ses membres la totalité des MSA et des MSA Services, a pour principales missions :

- d'assurer l'animation du réseau d'offre de services qui se concrétise notamment par la mutualisation d'expertises, de bonnes pratiques mais aussi par la mise en place d'outils nécessaires à l'animation d'un réseau comme un site intranet ;
- d'accompagner le réseau avec pour prin-

cipales missions d'instaurer le groupe MSA, d'apporter des expertises sur des questions juridiques, fiscales, de créer des lieux de rencontres et de réflexion... ;

- de répondre à toutes questions individuelles et à toute problématique soulevée par les adhérents.

Son conseil d'administration est présidé par le président de la CCMSA.

La gouvernance des structures sécurisée

La politique institutionnelle qui crée le groupe MSA et place l'offre de services en son sein doit être accompagnée d'une politique de maîtrise des risques. Celle-ci a été mise en place en 2014 et a notamment pour objectifs :

- d'ancrer l'offre de services dans la ligne politique qui a prévalu à sa création ;
- de sécuriser la gouvernance des structures de l'offre de services par la MSA ;
- d'avoir des résultats conformes à la politique et aux objectifs définis.



Un partenariat stratégique avec La Poste

La CCMSA et La Poste ont souhaité réunir leurs atouts et leurs forces pour offrir de nouveaux services de proximité de qualité, dans le prolongement de leurs missions de service public.

Le but est d'innover pour répondre à des besoins liés à l'éloignement des centres villes, à l'isolement et au vieillissement de la population.

Gérard Pelhâte, président de la MSA, et Philippe Wahl, président directeur général du groupe La Poste, ont signé une convention-cadre de partenariat le 26 février 2015, sur le stand de la MSA au salon de l'agriculture, en présence de Marie-Caroline Bonnet-Galzi, commissaire générale à l'égalité des territoires. Cette convention, élaborée au niveau national, sera déclinée sous la forme d'expérimentations locales portant sur quatre thèmes : le portage de médicaments ; le maintien et le développement du lien social ; la complétude des dossiers ; la synergie des réseaux de proximité. De nouvelles missions pour les facteurs, rôlés au contact humain et crédités d'un important capital confiance par la population, mais très touchés par la baisse de l'activité de distribution du courrier. Ils seront au cœur de ces expérimentations pour garantir des services de proximité pour tous.

Des prestations de services pour le groupe Berri

La convention signée avec le groupe Berri fait éclore un type de partenariat innovant en termes de services, en lien avec les métiers de la MSA.



Signature d'une convention cadre de partenariat le 26 février 2015 par Philippe Wahl, président directeur général du groupe La Poste, et Gérard Pelhâte, en présence de Marie-Caroline Bonnet-Galzi, commissaire générale à l'égalité des territoires.

Le groupe privé de protection sociale rassemble quatre caisses de retraite (de base et complémentaire) pour certaines professions libérales et compte 960 000 adhérents.

Pour optimiser la gestion de certaines de ces activités, il a fait appel à la CCMSA afin qu'elle assure une prestation de services sur le traitement des chèques reçus, la prise en charge des appels arrivant sur sa plate-forme téléphonique, la mise en place d'un accueil physique des adhérents de la Cipav (caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse des professions libérales), sur rendez-vous dans les locaux MSA de cinq ou six métropoles.

La fédération nationale de l'offre de services adhère à la « Silver Valley »

La Silver Valley est une association qui rassemble les acteurs de la Silver économie pour mettre en place les conditions propices au développement de projets novateurs et aux partenariats à même de répondre aux enjeux du vieillissement. C'est une filière globale qui regroupe des secteurs d'activité nombreux – santé, habitat, transports, services, loisirs... – et qui crée de la valeur économique, sociale et sociétale. Cette filière est en recherche constante d'innovation de services pour les populations vieillissantes, isolées et qui ont besoin d'être aidées. Partageant la plupart de ces objectifs, la Fnos MSA a adhéré à la Silver Valley et a notamment intégré un groupe de travail sur l'expérimentation de l'innovation.

du côté...



... de l'international

La MSA s'attache à promouvoir les valeurs du mutualisme en Europe et à l'international. Elle mène des activités diversifiées et intervient en tant que lobbyiste, opérateur, expert ou accompagnateur de projets pour favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations agricoles dans le monde.

Développement social local en Tunisie

Un projet, financé par l'Union européenne et conduit par l'Utap (Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche), principale organisation professionnelle agricole du pays, et la MSA (caisse centrale et MSA Midi-Pyrénées Sud) s'est achevé fin 2014. Il avait pour objectif d'améliorer les conditions de vie de la population du nord-ouest tunisien, une des zones très défavorisées du pays (population rurale à 85 % dont le taux de pauvreté est parmi les plus élevés, taux de chômage de 45 % parmi les jeunes). Fidèle à la marque de fabrique de la MSA, il a misé sur la participation active des habitants qui ont échangé sur leurs besoins et sur les possibilités pour développer leur territoire.

Un premier projet entre 2009 et 2011, avait déjà permis la création de 72 emplois. Lancé en 2013, le second a bénéficié à 116 personnes en difficulté (qui ont débuté une activité agricole ou artisanale) issues des gouvernorats du Kef et de Siliana, et a mis en place deux associations de développement ; dans chacune, un agent a été formé au développement social local par la MSA Midi-Pyrénées Sud. Au cours des deux années de réalisation :

- douze missions d'appui technique ont été organisées ;
- deux voyages d'étude en France pour deux délégations de l'Utap accueillies par la CCMSA puis la MSA Midi-Pyrénées Sud afin de connaître l'ensemble des prestations sociales et de découvrir des projets concrets de

développement social local dans la région toulousaine (jardin cultivé par des personnes en insertion, entreprise de pâtisseries artisanales, ferme-auberge, jardin solidaire).

À l'heure du bilan, l'Utap et les associations de développement sont en possession des outils permettant la constitution d'une dynamique de solidarité sur les territoires et se sont approprié les conditions nécessaires à la pérennisation des projets et de leur extension.

Une expertise valorisée

En février 2014, une mission a eu lieu en Côte d'Ivoire, avec la participation de la MSA Portes de Bretagne, à la demande de la direction de la sécurité sociale du pays. Objectif : aider les autorités ivoiriennes dans la phase préparatoire à la mise en place d'une couverture maladie universelle en faveur des populations agricoles.

En septembre, le GIP SPSI (groupe-ment d'intérêt public Santé protection sociale internationale) a mobilisé une délégation française pour participer à un colloque, organisé à Niamey par l'Ucesif (Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones), sur le thème « La mise en œuvre des socles de protection sociale universelle : succès et difficultés ». L'intervention de la MSA a permis de valoriser les initiatives qu'elle a conduites en Tunisie et au Burkina Faso (création de mutuelles de santé pour les cotonculteurs).



Jumelage d'une caisse régionale de sécurité sociale chinoise avec la MSA d'Alsace

Dans le cadre de la célébration du 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Chine et à l'initiative de l'École nationale supérieure de sécurité sociale, en partenariat avec le National Social Security Capacity Building Center (NSSCBC, Chine), un séminaire s'est tenu du 23 au 25 septembre 2014, sous l'égide de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Il a porté sur les questions du vieillissement des personnes âgées et leurs impacts sur les systèmes de santé et de protection sociale.

Lors de cette rencontre, un accord de partenariat a été signé, en présence de Marisol Touraine, entre la MSA d'Alsace représentée par sa directrice générale Christelle Jamot et le directeur des ressources humaines et de la Sécurité sociale de la province du Guizhou. Différents domaines de coopération sont envisagés : les politiques sociales et leur évolution dans les deux pays, l'amélioration de la gestion des organismes de sécurité sociale, le recouvrement, la gestion de la trésorerie, le contrôle et la lutte contre la fraude...

Suivi des politiques communautaires

2014 a été l'année des élections européennes et du renouvellement de la Commission, avec une redistribution de la quasi-totalité des postes de décision au Parlement européen et à la Commission. Des changements qui ont impliqué la prise de contact avec les nouveaux acteurs pour les sensibiliser aux pro-

Expertise France

Pour accroître les capacités de mobilisation de l'expertise technique publique française à l'international, le gouvernement a décidé de regrouper, au sein d'une nouvelle structure – Expertise France, l'agence française d'expertise technique internationale –, six opérateurs publics actifs dans le domaine de l'assistance et de la coopération technique internationale. Parmi eux : l'Adecric (agence pour le développement et la coordination des relations internationales) et le GIP SPSI (groupement d'intérêt public « Santé protection sociale internationale »), partenaires des régimes de protection sociale pour la valorisation à l'international de leur expertise.

Ce nouvel organisme transsectoriel, chargé de centraliser les offres de coopération et d'apporter la meilleure réponse aux sollicitations, est désormais l'opérateur pivot de la France en la matière. La MSA, qui sera représentée au comité d'orientation du secteur protection sociale et emploi, va devoir s'adapter à cette nouvelle donne.



blématiques de la protection sociale agricole. Dans cette optique, l'Enasp, réseau européen des systèmes de protection sociale agricole présidé par la MSA, a envoyé un mémorandum à l'ensemble des eurodéputés des commissions Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Envi) et Agriculture et développement rural (Agri).

La mission des relations européennes, internationales et de la coopération (Mreic) de la CCMSA a suivi avec attention l'installation de la nouvelle Commission. Un travail de lobbying a été mis en place, via l'AIM (Association internationale de la Mutualité) et l'Espip (plateforme européenne des institutions de protection sociale) pour alerter les acteurs politiques du transfert, entre directions générales de la Commission, de dossiers relatifs à la santé (médicaments, dispositifs médicaux), afin qu'ils influent sur les prises de décision en la matière.

Du fait des élections, pratiquement aucune proposition législative n'a été faite par la Commission européenne en 2014. La nouvelle instance hérite de dossiers sensibles pour la MSA, notamment la révision de la législation sur les dispositifs médicaux (enjeux autour de la préservation du patient et de sa santé) et celle concernant la protection des données (nécessité de trouver un équilibre entre la protection du citoyen et les intérêts économiques des acteurs du numérique).

Décrits comme des priorités par Jean-Claude Juncker, ces deux textes devraient aboutir en 2015. La MSA est partie prenante du lobbying exercé au Parlement sur ces sujets sensibles.



22 février 2014

Ovinpiades des jeunes bergers

33 garçons et 5 filles se sont disputé le titre du meilleur jeune berger de France lors de la finale organisée au salon de l'agriculture. Gérard Pelhâte a participé à la remise des prix. Au programme du concours : test de connaissances théoriques, reconnaissance des races, note d'état corporel, exercices pratiques (parage chronométré, tri de brebis avec lecture de boucles électroniques, manipulation) et, nouveauté cette année, appréciation de l'état de santé d'une brebis (température, 3^e paupière, pieds, dentition, mamelles...). Le tout sous le regard attentif du jury composé de professeurs, de techniciens et d'éleveurs. Pour cette 9^e édition, une centaine d'établissements agricoles avaient présenté des candidats aux 19 sélections régionales. Soit plus de 730 élèves, âgés de 16 à 24 ans, suivant une formation agricole (du Capa au BTS). L'occasion de promouvoir le métier d'éleveur ovin et de susciter des vocations. En effet, d'ici une dizaine d'années, ce sont près de 58 % des éleveurs de brebis qui partiront à la retraite.



Du 24 au 27 août 2014

Congrès SST à Francfort

Forums politiques et ateliers de travail sur des enjeux spécifiques, cette rencontre est une véritable plateforme internationale d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour les experts en santé-sécurité au travail, représentants des entreprises et des salariés, pouvoirs publics et partenaires sociaux. Trois sujets principaux pour ce 20^e cru : culture et stratégie de prévention (zéro accident), défis pour la santé au travail, diversité dans le monde du travail. La MSA était présente aux côtés des autres membres du comité de prévention des risques en agriculture de l'AISS (Association internationale de la sécurité sociale). Objectif, faire découvrir une nouvelle méthode ludique (un jeu de cartes... et de questions) pour prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les très petites entreprises.



4 septembre 2014

Sommet des Jeunes agriculteurs

2014, année de l'agriculture familiale selon les Nations unies. Trois tables rondes ont donc été organisées sur ce thème, en marge des « Terres de Jim » : reconnaissance du métier d'agriculteur, installation des jeunes, développement territorial. En présence de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, les jeunes agriculteurs, représentant 37 organisations dans 33 pays sur les 5 continents, ont signé un manifeste en faveur d'une réponse aux enjeux agricoles et alimentaires basée sur l'agriculture familiale.



Du 4 au 7 septembre 2014

Terres de Jim

Première édition, sous ce nouveau nom, des finales nationale et mondiale de labour. À Saint-Jean-d'Illac (Gironde), l'événement a attiré 200 000 visiteurs et reçu la visite du Premier ministre, Manuel Valls. Sur le stand des MSA Gironde, Dordogne, Lot et Garonne et Sud Aquitaine, un millier d'adhérents ont participé à des animations sur les thèmes des élections MSA, de l'action sanitaire et sociale, de la prévention des risques professionnels et de la nutrition.



12 septembre 2014

Symposium de l'INMA

Pour son édition 2014 à Tours, le rendez-vous annuel de l'Institut national de médecine agricole (INMA) abordait la santé-sécurité des professionnels hippiques.

L'occasion d'explorer avec un comportementaliste équin et un consultant en équipements équestres, de nouvelles pistes de réflexion sur la relation à l'animal et la compréhension de son langage corporel, les avancées du matériel de protection individuelle (casque, gilet avec airbag, gants, chaussures, étriers) et l'aménagement des structures (écuries, boxes, cloisons, portes, mangeoires, pâturages). La filière équine occupe en effet la deuxième place, derrière les exploitations de bois, en matière de sinistralité. Il s'agit donc pour les ingénieurs conseils de la MSA d'éduquer et d'accompagner les 37 500 affiliés (moniteurs, dirigeants de centre équestres, palefreniers, cavaliers professionnels, entraîneurs, éleveurs, employés de haras...) afin de minimiser leur exposition aux risques d'accidents (en rapport direct avec le cheval dans les trois quarts des cas : chute, coup de sabot, morsure...).

Un défi à relever également en matière de maladies

professionnelles, principalement dues aux gestes répétitifs, aux mauvaises postures, à la manipulation de charges lourdes, à l'exposition aux vibrations ou aux allergies (aux poils et aux poussières) et, pour les jockeys, aux troubles alimentaires liés aux critères drastiques de poids.



1 700

ACCIDENTS DU TRAVAIL
ÉQUESTRE PAR AN



25 novembre 2014

Notre village et la MSA

Notre village, association nationale pour la préservation du cadre et de la qualité de vie dans les territoires ruraux, et la MSA ont signé, au salon des maires, une convention de partenariat.

Le but de cette coopération est de partager et de faire connaître les actions et projets susceptibles de développer, dans les campagnes, une offre de services adaptée. Un rapprochement qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 (programme pour le développement durable au 21^e siècle, adopté par les gouvernements au niveau des Nations unies en 1992) auquel contribue l'association.

21 novembre 2014

Colloque hôpital local

Organisé à la CCMSA avec l'AGHL (Association nationale des médecins généralistes d'hôpital local) et l'ANCHL (Association nationale des centres hospitaliers locaux), il portait sur la pérennité des hôpitaux de proximité : modes de financement, place stratégique... Une réflexion menée par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et un enjeu d'accès aux services de santé pour les populations rurales défendu par la MSA, en lien avec les Agences régionales de santé (ARS).



300

HÔPITAUX DE PROXIMITÉ
(DONT 178 EX-HÔPITAUX
LOCAUX)

MSA caisse centrale
Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurès
93547 Bagnolet cedex

Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore